

L'Année 1940 dans le Loiret

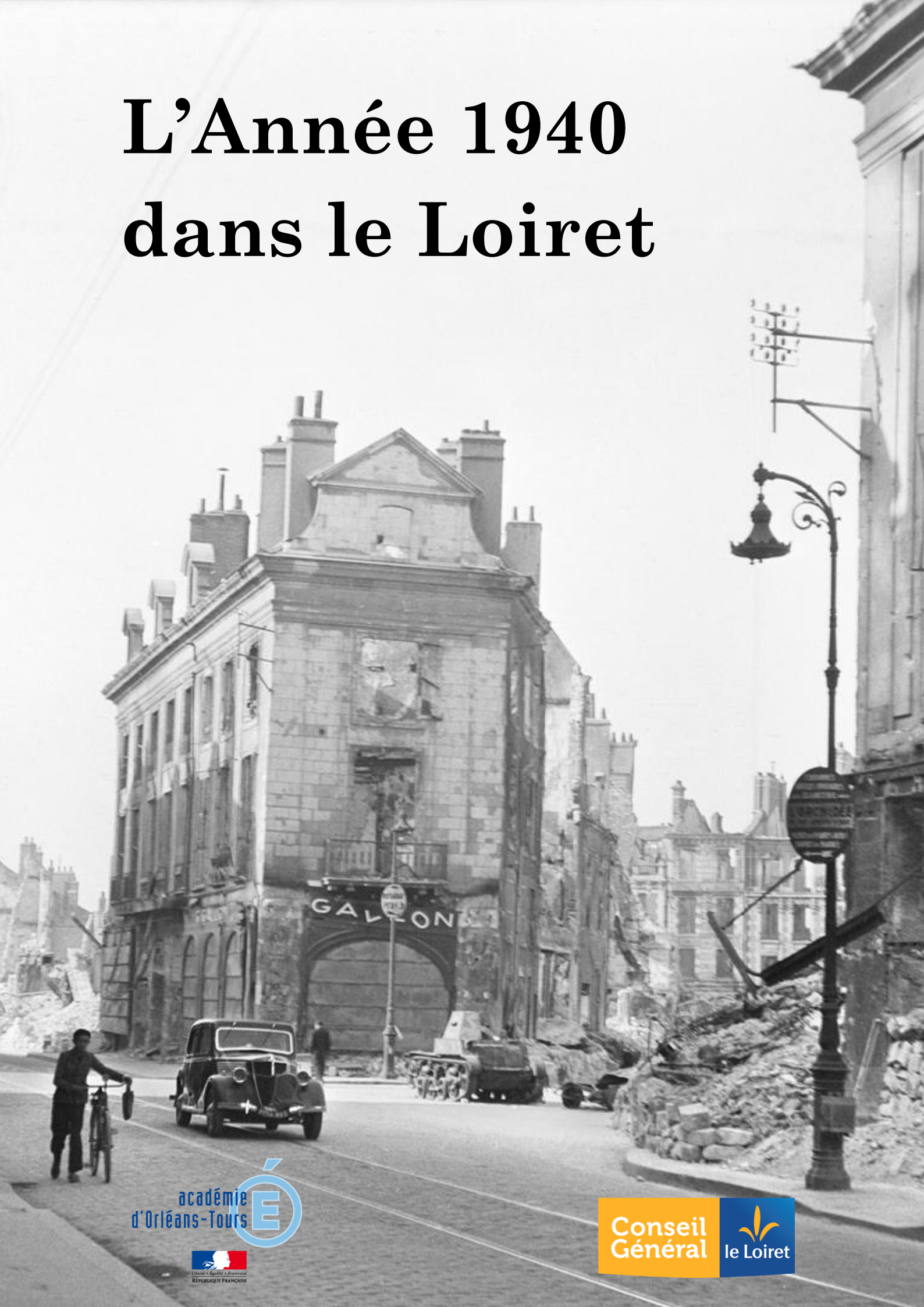


Illustration de couverture

Vue de la rue Royale en direction du sud, sans doute au début de l'été 1940. La photo est centrée sur l'angle de la rue de la Vieille Poterie, si endommagée qu'après la guerre elle laisse place au prolongement de la rue Jeanne d'Arc. On y distingue un char de l'armée française, une automitrailleuse AMR 33 mise hors service par les combats et abandonnée sur place, tandis que les décombres des immeubles rappellent la violence des bombardements de juin 1940. La vie semble pourtant reprendre son cours : un homme pousse son vélo pour remonter la rue.

(Photo de Daniel Joseph, Archives départementales du Loiret, 28 Fi 0787, détail)

La Seconde Guerre mondiale dans le Loiret

L'année 1940

Par Sylvain Négrier

Professeur chargé de mission auprès du service éducatif des Archives
départementales du Loiret

Avec le concours du personnel des Archives sous la direction de
Frédérique Hamm

2013

Ce dossier a été conçu tant pour être imprimé en recto verso (une marge spécifique a été définie pour une éventuelle reliure) que pour être consulté au format pdf. Dans ce cas, il est possible d'utiliser les liens cliquables insérés à de multiples endroits pour naviguer à l'intérieur du fichier.

Sommaire

	page
Présentation	4
Bibliographie	5
Chronologie	6
Documents commentés	7
Fiches pédagogiques	47
Éléments de correction	56
Remerciements	60

Cliquez sur les chapitres pour accéder directement aux contenus. Pour revenir à cette page, cliquez sur le titre en haut de la première page de chaque chapitre.

Présentation du dossier

L'année 1940 est revenue au premier plan à l'occasion de son 70^{ème} anniversaire en 2010. Colloques et ouvrages se sont multipliés pour proposer une mise à jour historiographique sur ce « moment ». Depuis la parution de *L'Étrange Défaite* de Marc Bloch, les analyses de cette année fondatrice se sont succédé, tournant longtemps autour des interprétations divergentes de la déroute française et de l'armistice qui l'a officialisée, avec d'un côté une approche pétainiste (l'inéluctabilité de l'arrêt des combats face à la supériorité allemande) et de l'autre la vision gaulliste (la poursuite de la guerre aurait été possible). Il est aujourd'hui possible de dépasser ce clivage. Les historiens ont travaillé et leurs recherches éclairent différemment ces mois cruciaux où s'est joué le destin de la France. Des regards nouveaux ont été portés sur la guerre-éclair (Karl-Heinz Frieser), sur les choix respectifs des dirigeants européens (François Delpla), sur les millions de Français déplacés par l'exode (Éric Alary), sur le système concentrationnaire français (Denis Peschanski)...

Ce renouvellement historiographique a trouvé sa traduction dans les programmes scolaires de l'enseignement secondaire. Le programme de troisième (B.O. spécial n° 6 du 28 août 2008) aborde la question à travers la défaite et les choix opposés qu'elle a générés, incarnés par les figures de Pétain et de Gaulle. Au lycée, le programme de première STMG (B.O. n° 9 du 1^{er} mars 2012) propose l'année 1940 comme sujet d'étude du chapitre sur « La France en République (1880-1945) ». Plus nuancé qu'au collège, le programme envisage d'examiner comme attitude face à l'armistice non seulement la résistance et la collaboration, mais également « l'acceptation », écho des travaux de Philippe Burrin et de Pierre Laborie sur l'attitude des Français en ces temps difficiles.

4

Le Loiret prit sa part dans les événements de l'année 1940. Sa proximité de Paris, sa centralité au sein du territoire français, l'enjeu que constituaient les multiples ponts qui enjambaient la Loire dans le département, sa richesse agricole et industrielle, la présence précoce de camps de rétention (d'abord destinés aux prisonniers) sont autant d'éléments qui annoncent le fort impact local des événements nationaux et internationaux. Le choix a été fait de limiter le nombre de documents en privilégiant ceux qui s'inscrivent dans l'optique des programmes, tout en en laissant de côté, à regret, beaucoup d'autres qui auraient pu tout autant prétendre faire partie de ce dossier.

Les premiers mois de l'année 1940 se passent dans l'ambiance curieuse de la « drôle de guerre », marquée par la mobilisation humaine et matérielle, l'organisation de la défense passive, et une certaine usure psychologique liée à l'attente. L'attaque allemande, lancée le 10 mai, et l'avancée rapide de l'ennemi plongent la France dans une situation dramatique un peu. Le parti adopté ici est de commencer par un tableau de l'exode et des destructions de juin 1940, car c'est dans ce contexte que s'élaborent les choix, décisifs, des uns et des autres. La désorganisation et l'occupation du Loiret par les troupes allemandes ont des conséquences concrètes sur le fonctionnement des institutions et la vie quotidienne. Dès son arrivée, le préfet Morane entreprend une difficile reprise en main, le représentant de l'État français devant concilier des exigences souvent contradictoires : celles de sa hiérarchie, celles de l'occupant, celles nées des besoins immédiats de la population et celles d'une opinion publique rapidement hostile aux Allemands. Avant que les positions ne se radicalisent sous l'effet de la prolongation du conflit, les attitudes diverses face au chaos du cœur de l'année 1940 révèlent les multiples et complexes visages d'une nation déboussolée.

Bibliographie

La bibliographie présentée ici ne reprend pas les ouvrages généraux sur l'année 1940¹, encore moins ceux traitant l'ensemble de la Seconde Guerre mondiale. Elle exclut également les simples témoignages, innombrables et par ailleurs souvent utilisés par les références présentées ci-dessous. Le focus est volontairement mis sur l'échelle départementale et, autant que possible, l'historiographie récente, en faisant figurer entre crochets les cotes de la bibliothèque historique des Archives départementales du Loiret lorsqu'elles sont disponibles.

Éric Alary, *L'Exode*, Paris, Perrin, 2010. [Cite et utilise de nombreux témoignages concernant le Loiret]

Pierre Allorant, Noëline Castagnez et Antoine Prost (dir.), *Le Moment 1940. Effondrement national et réalités locales*, Paris, L'Harmattan, 2012. [O 7510. Un tiers des contributions sont consacrées au Loiret]

Jean-Bernard Autin, Jacques Debal et Jacques Guerold, *Le Loiret dans la tourmente 1940-1945*, Conseil général du Loiret/Les Nouvelles d'Orléans, 1988. [O 4518]

Jacques Debal (dir.), *Histoire d'Orléans et de son terroir*, tome III : de 1870 à nos jours, Roanne-Le Coteau, Horvath, 1983. [Usuel]

Yves Durand, « Chantiers et projets urbains sur les ruines de juin 1940. L'exemple des villes sinistrées du Loiret » dans *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 79, juillet 1970. [Br 7521]

Yves Durand, « La politique de Vichy mise en œuvre au niveau d'un département le Loiret : 1940-1942 », *Travaux et recherches de science politique* n° 78, 1972, pp. 37-45. [Br 11 292]

Yves Durand et David Bohbot, « La collaboration politique dans les pays de la Loire moyenne » dans *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale* n° 91, juillet 1973, pp. 57-76. [Br 11 293]

Yves Durand, *Le Loiret dans la guerre 1939-1945. La vie quotidienne sous l'Occupation*, Roanne-Le Coteau, Horvath, 1983. [O 3857]

Jean-Marie Flonneau, « Le Loiret » dans *Le temps des restrictions en France (1939-1949)*, *Les Cahiers de l'IHTP*, n° 32-33, mai 1996, pp. 265-292. [R 558]

François Goldys, *Le Loiret de juin 1940 à août 1944. Étude des relations entre occupants et occupés*, mémoire de maîtrise sous la direction de Jean Garrigues, Université d'Orléans, 2002. [M 3046]

Orléans, juin 40, *Bulletin de la Société archéologique et historique du Loiret*, nouvelle série, tome XI, n° 93, juillet 1991. [Usuel]

Un film de fiction a été tourné autour du départ des aliénés de l'asile de Fleury-les-Aubrais : Dominique Cabrera, *Folle Embellie*, Les Films de la Croisade, 2004.

¹ On pourra se reporter à une synthèse récente : Jean-Pierre Azéma, *1940, l'année noire*, Paris, Fayard, 2010.

Chronologie

Mois	Dans le Loiret	À l'extérieur du Loiret
Mai 1940	20 mai : arrivée des premiers réfugiés dans le Loiret	10 mai : début de l'offensive allemande
Juin 1940	Du 14 au 19 juin : raids aériens sur les villes du Loiret 16 juin : entrée des Allemands à Orléans 25 juin : installation du nouveau préfet du Loiret Jacques Morane 27 juin : les derniers incendies sont éteints à Orléans 28 juin : arrivée des troupes allemandes à Beaugency	14 juin : entrée des troupes allemandes dans Paris 16 juin : démission du gouvernement Reynaud. Pétain est nommé président du Conseil 17 juin : Pétain demande l'armistice 18 juin : réfugié à Londres, le général de Gaulle lance un appel à la résistance 22 juin : signature de l'armistice 25 juin : entrée en application de l'armistice 29 juin : le gouvernement s'installe à Vichy
Juillet 1940	14 juillet : collaboration entre la préfecture et l'intendant allemand pour la fixation des barèmes des prix alimentaires.	10 juillet : le Parlement vote les pleins pouvoirs à Pétain pour rédiger une nouvelle constitution 11 juillet : Pétain promulgue les actes constitutionnels qui mettent fin à la République et instaurent l'État français (appelé aussi régime de Vichy)
Août 1940	Premiers otages pris par les Allemands en représailles à des sabotages	8 août : début de la Bataille d'Angleterre
Septembre 1940	17 septembre : le rationnement est instauré sur les principaux produits alimentaires	27 septembre : ordonnance allemande sur les Juifs en zone occupée
Octobre 1940	22 octobre : manifestation de lycéens orléanais devant la cathédrale Sainte-Croix	3 octobre : statut des Juifs (qui les exclut de nombreuses professions), première étape dans leur exclusion 24 octobre : entrevue de Montoire (Loir-et-Cher) entre Hitler et Pétain 30 octobre : discours de Pétain annonçant le début d'une collaboration officielle entre le régime de Vichy et l'Allemagne
Novembre 1940	10 novembre : le préfet Jacques Morane fait part dans un rapport du « manque général de sympathie à l'égard des Allemands »	11 novembre : des étudiants parisiens se rassemblent au pied de l'Arc de Triomphe à Paris malgré l'interdiction de la manifestation
Décembre 1940	Interdiction formelle d'écouter la BBC	13-14 décembre : renvoi de Laval

Documents

	page
Doc 1 : l'exode	10
Doc 2 : les destructions	11
Doc 3 : un département désorganisé	14
Doc 4 : l'arrivée du préfet Morane	15
Doc 5 : Ardon sous l'occupation	21
Doc 6 : les otages	24
Doc 7 : une presse sous contrôle	31
Doc 8 : le dépôt des armes	37
Doc 9 : l'ordonnance sur les vivres	38
Doc 10 : un lycéen résistant	39
Doc 11 : les prisonniers de guerre	41

Cliquez sur les chapitres pour accéder directement au contenu. Pour revenir à cette liste, cliquez sur le titre de chacun des documents dans les pages qui suivent.

Retour au [sommaire](#).

Pont sur Yonne 6 septembre 1940

Monsieur Le Sous Préfet
de Gien (Loiret)

J'ai l'honneur de signaler à votre haute bienveillance le fait suivant: habitante de Pont sur Yonne, j'ai été obligée le 14 juin dernier, vers 5 heures du soir, lors de l'avance des Allemands sur notre ville, de quitter ma maison pour prendre un camion appartenant à Monsieur Pri' Villette, quincaillier à Pont sur Yonne avec 13 autres personnes. ce camion nous emmenait en direction de Gien; j'emportais avec moi un sac de toile, commercial à rayures vertes contenant du linge personnel et de ménage, des vêtements de laine de femme, des chaussures 2 paires, 1 boîte en bois, à glissière contenant

des papiers, actes de vente de terres au
nom de Monsieur François Joseph et
Madame François Berthe. La troupe
arrivant et une panne ^{au} ~~de~~ camion qui
me transportait m'ont contrainte à
descendre accompagnée d'une dame,
nous nous trouvions en pleine campagne
sur une route, à 5 km de Gienville et de la
Bussière, un camion militaire passait
qui voulait bien nous prendre ainsi que
mon bagage. Exténuée, j'ai abandonné
mon sac dans ce camion et, par mes
propres moyens je suis allée à pied
jusqu'à Aubigny (Cher). Ma lettre a donc
pour but de vous demander comment
je pourrais faire pour retrouver ce sac
contenant des papiers permettant de me
le restituer.

En l'espoir de vous lire et avec mes
remerciements anticipés veuillez agréer, Monsieur
Le Sous Préfet, l'expression de mes sentiments
respectueux. Berthe François
1702 de Miemy - Pont-Sur-Yonne

Document 1 : l'exode

En dépit des efforts des militaires français pour contenir l'avancée allemande, la Wehrmacht parvient au début du mois de juin 1940 à percer le front sur la Somme, puis sur l'Aisne, et s'engouffre dans la trouée qui lui permet de s'emparer de Paris le 14 juin, alors que la capitale a été déclarée « ville ouverte ». Le gouvernement est contraint de se transférer à Tours à partir du 10 juin, puis Bordeaux à compter du 14. Par ailleurs, dès le mois de mai, des réfugiés de Belgique et du Nord de la France se jettent sur les routes pour fuir les combats. La progression des troupes allemandes conduit les habitants des autres régions successivement conquises à leur emboîter le pas dans cet exode. Ces déplacements massifs de population, qui, selon Éric Alary, ont concerné huit millions de personnes, provoquent la désorganisation du pays et d'énormes difficultés de ravitaillement.

C'est dans ce contexte de débandade générale que s'inscrit la lettre que Berthe François destine par erreur au sous-préfet de Gien². Elle est rédigée le 6 septembre 1940, alors que la situation s'est stabilisée, mais que les conséquences de l'exode se font encore sentir (recherches de proches disparus, tentatives de récupération de biens abandonnés dans la précipitation...). Berthe François y explique sa situation en juin 1940 : partie en camion de son domicile de Pont-sur-Yonne³ le 14 avec un sac contenant quelques affaires essentielles, elle se dirige vers le sud pour franchir la Loire. Le camion qui la transporte tombe en panne à cinq kilomètres de Gien, la difficulté à trouver de l'essence, ou la surchauffe du moteur dans les embouteillages y étant peut-être pour quelque chose. Comme dans le même temps les troupes françaises se replient, un camion militaire qui passe par là lui propose de la prendre en charge. Pour une raison qu'elle n'explique pas, et malgré son extrême fatigue, Berthe François ne monte pas dans ce camion mais y dépose son sac. A-t-elle craint qu'un véhicule de l'armée française ne soit une cible de choix pour les avions de la Luftwaffe ? Toujours est-il qu'elle poursuit sa route à pied jusqu'à Aubigny-sur-Nère dans le Cher, ayant vraisemblablement franchi le pont de Gien avant que les artificiers français ne le détruisent le soir du 17 juin. Près de trois mois plus tard, elle espère par cette lettre avoir des nouvelles de son sac.

L'intérêt de ce document tient donc autant à l'exemplarité du parcours de cette femme qu'aux éléments implicites que son courrier laisse transparaître. Les conditions matérielles de l'exode ne sont ici qu'esquissées car connues, tant par la rédactrice que par le destinataire de la lettre, l'expérience ayant été largement partagée. Seuls sont évoqués avec une certaine précision les points indispensables au succès de la requête : le type de sac, son contenu, le récit de son abandon. En filigrane apparaît néanmoins le caractère tragique de l'épisode : informations (ou rumeurs ?) sur la progression de l'ennemi, fuite dans l'urgence en n'emportant qu'une poignée d'affaires dans un baluchon, difficulté à avancer parmi le flot des réfugiés et des militaires en déroute, promiscuité subie et éprouvante, pénibilité du trajet qu'on termine à pied, pénuries conjoncturelles (qui se pérenniseront...), objets dont on se déleste bon gré mal gré, peur du mitraillage par les avions allemands. Un élément nous échappe toutefois complètement : les circonstances du retour de cette femme chez elle.

² La sous-préfecture de Gien, comme celle de Pithiviers, a été supprimée par le décret du 10 septembre 1926. La demande de Berthe François a donc été transmise au sous-préfet de Montargis dont dépend Gien.

³ Village à une centaine de kilomètres au sud-est de Paris, dans le département de l'Yonne.

Document 2 : les destructions

Avant même que les Allemands ne pénètrent dans le Loiret, leur aviation a lancé des raids aériens sur les villes ligériennes. L'objectif est clair, il s'agit de couper la retraite de l'armée française en empêchant le franchissement de la Loire. Dans la nuit du 14 au 15 juin, Orléans est bombardé pour la première fois. Les frappes se succèdent ensuite jusqu'au 19 juin, tant sur la cité johannique que sur les autres villes qui disposent d'un pont : Gien, Sully-sur-Loire, Châteauneuf-sur-Loire, Saint-Denis-de l'Hôtel, Meung-sur-Loire, Beaugency. Lorsque ce ne sont pas les avions ennemis, ce sont les artificiers de l'armée française qui font sauter les ponts en espérant contenir les troupes allemandes sur la rive droite du fleuve. Ce n'est que la perspective d'un armistice, demandé par Pétain le 17 juin, signé le 22 et entré en application le 25, qui met un terme à ces destructions. Il ne reste alors plus que trois ponts indemnes pour traverser la Loire : celui de Beaugency et les ponts ferroviaires de Sully et d'Orléans, ce dernier ayant permis aux Allemands de poursuivre leur avancée.

Les dégâts les plus importants s'observent à Orléans, qui constituait naturellement une cible prioritaire. Des incendies spectaculaires se déclenchent dans l'axe du pont Georges V, de la rue Royale à la rue Bannier. Les pompiers d'Orléans s'étant repliés en Sologne avec la municipalité, la lutte contre ces feux qui s'étendent est inexistante ou presque. On en vient à détruire des toits puis des maisons pour limiter la propagation des flammes. Les derniers feux ne sont éteints que le 27 juin, et encore a-t-il fallu faire appel à des pompiers de Paris. Entre la place du Vieux Marché et la rue de la Lionne il n'est guère de bâtiments qui ne soient en ruines. La chapelle du couvent des Minimes, qui abrite les Archives départementales, se consume également, et la quasi-totalité des documents alors conservés disparaissent dans les flammes. Au total, ce sont 17 hectares de la ville qui ont été ravagés.



Document 2a : Pont Royal à Orléans (1940, AD45, 28 Fi 741)



12



Document 2b : Pont Neuf à Orléans, avant et après juin 1940 (AD45, 28 Fi 37 et 743)

Document 3 : un département désorganisé

Fin juin début juillet, la préfecture d'Orléans s'enquiert de la situation militaire et administrative des communes du Loiret. Le nouveau préfet, Jacques Morane, pourra ainsi disposer d'une vue globale de la situation et prendre les premières mesures qui s'imposent.

Communes	Résumés.
<u>BOU</u>	<p><u>Côté administratif :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -L'administration communale doit faire feu à de très nombreuses difficultés par suite de l'occupation de ses locaux par les troupes allemandes.
<u>CHECY</u>	<p><u>Côté militaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -15 Juin : La population s'enfuit -16 Juin : Réfugiés de la région parisienne ; 1er pillage -22 Juin : Arrivée des troupes allemandes. Correct -23 Juin : Réfugiés de la région orléanaise : 2^e pillage. <p><u>Côté administratif :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Maire parti le 15 Juin. Administration, police, ravitaillement assurés par l'adjoint.
<u>COMBLEUX</u>	<p><u>Côté militaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Jeudi 13 Juin : arrivée des soldats français -14 Juin : arrivée des réfugiés -16 Juin : la population s'enfuit -17 Juin : arrivée de nouveaux soldats français -18 Juin : arrivée de 4 allemands (dont 3 officiers) -22 Juin : fusillade entre soldats français et allemands ; 7 français sont fait prisonniers. -25 Juin : Inhumation de 3 cadavres repêchés dans la Loire (1 français, 1 noir, 1 allemand). <p><u>Côté administratif :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Services assurés du 13 au 26 Juin par l'adjoint (Maire mobilisé)
<u>DONNERY</u>	<p><u>Côté militaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -15 Juin : la plus grande partie de la population évacue la commune. -16 Juin : le pont du canal saute (ordre militaire) provoquant des dégâts aux habitations voisines. -17 Juin : Passage des troupes françaises (abandon du matériel, vu le manque de ponts). 2 noirs se noient. -18 Juin : Arrivée des troupes allemandes -20 juin : la population jette dans le canal le matériel abandonné. -du 24 au 29 Juin : passage des troupes allemandes. <p><u>Côté Ravitaillement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Ravitaillement difficile. Pain rationné. <p><u>Côté administratif :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Maire absent du 16 au 29 Juin.
<u>MARDIE</u>	<p><u>Côté militaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -15 Juin : avion allemand abattu. Aviateurs remis aux autorités militaires. -16 Juin : le pont de la route sur le canal et le viaduc de chemin de fer sautent.

Il faut en particulier s'assurer que les maires sont bien présents pour que les décisions préfectorales puissent bénéficier d'un relais efficace, mais beaucoup d'entre eux ont été mobilisés, ou ont fui pendant l'exode.

Ce qui frappe dans ce tableau récapitulatif des rapports communaux, c'est le parallélisme des événements, dont le déroulement suit un schéma sans variété : troupes françaises qui font ce qu'elles peuvent, fuite des habitants, arrivée des Allemands. Cette dernière est parfois assez tardive : alors que l'ennemi est entré dans Orléans dans l'après-midi du 16 juin, il ne se présente à Combleux et Donnery que le 18, et à Chécy que le 22. Ce même 22 juin, jour de signature de l'armistice, une escarmouche oppose encore soldats français et allemands à Combleux. Une attention particulière est portée aux victimes, dont certaines sont issues des troupes coloniales.

Alors que l'armistice est effectif depuis le 25 juin, les difficultés se sont déplacées sur le terrain du ravitaillement et de la gestion de la cohabitation avec l'occupant. À Bou l'administration municipale est perturbée par la présence de troupes allemandes installées dans la mairie. On prend la peine de préciser qu'à Chécy l'occupant s'est montré « correct ». À Chécy, Combleux et Donnery, le maire fait défaut et doit être suppléé par un adjoint. À Donnery, le rationnement du pain commence, car la pénurie s'installe, et ce n'est qu'un début. Partout la désorganisation et l'urgence déstabilisent une administration débordée : les temps difficiles de l'Occupation débutent ainsi dans la confusion et le désordre.

Document 4 : l'arrivée du préfet Morane

Jean-Marcel Lemoine, préfet du Loiret au moment de l'invasion, abandonne son poste au pire moment. Charles Pomaret, éphémère ministre de l'Intérieur (du 16 au 27 juin 1940), doit lui trouver un successeur dans l'urgence. Le hasard veut qu'il ait sous la main Jacques Morane, haut fonctionnaire chargé de la formation professionnelle de la main-d'œuvre féminine et juvénile dans le cadre de l'effort de guerre, et qu'il connaît bien pour l'avoir côtoyé lorsqu'il était ministre du Travail entre août 1938 et juin 1940. Morane a paru offrir suffisamment de garanties pour que Pomaret lui propose d'occuper une charge de préfet.

Né en 1901 dans une famille bourgeoise, cousin des avionneurs Léon et Robert Morane, Jacques Morane effectue un parcours scolaire sans faute qui le conduit à Polytechnique, où il est major de promotion, puis à l'école des Ponts-et-Chaussées et à l'École supérieure d'électricité. Il devient ainsi un technicien de haut niveau qui, dans les années 1930, occupe des fonctions importantes au ministère des Travaux publics et fréquente de ce fait les milieux politiques sans pour autant s'y mêler réellement⁴. Il possède donc un profil idéal aux yeux de Charles Pomaret qui souhaite élargir les cercles de recrutement des préfets et désigner pour cette fonction des hommes moins politisés.

Accepter cette mission en ces circonstances n'a rien d'évident. Jacques Morane en donne les raisons dans un dossier établi à l'occasion de son passage devant la commission d'épuration chargée de statuer sur son activité pendant le conflit et de déterminer s'il doit être sanctionné pour cela. Il faut donc replacer son récit dans le contexte de l'après-guerre, à un moment où il a intérêt à gommer les aspects les plus critiquables de son action. Cependant, en place jusqu'en octobre 1942, Jacques Morane a davantage à craindre de l'examen de son attitude à partir du moment où le régime de Vichy officialise la collaboration et se

⁴ Sur l'impressionnant CV de Jacques Morane, voir Pierre Allorant, « Reconstruction nationale et urbanisme technocratique : l'action pionnière du préfet Morane », dans Pierre Allorant, Noëlline Castagnez et Antoine Prost (dir.), *Le Moment 1940. Effondrement national et réalités locales*, Paris, L'Harmattan, 2012, pp. 140-150.

criminalise, que de celui de son œuvre de rétablissement administratif et économique après l'effondrement de juin 1940. Que ce soit sur les conditions de sa nomination ou sur son analyse de la situation du Loiret à son arrivée, sa version des faits peut se contenter d'être conforme à la réalité car il s'agit de points sans enjeu dans le cadre de l'épuration, si ce n'est lorsqu'il marque d'emblée le caractère très technique qu'il entend donner à sa mission, ce qui revient, en négatif, à en édulcorer l'aspect politique, plus problématique. En revanche, les descriptions qu'il fournit dans ces pages s'appuient sur des éléments objectifs et sont par ailleurs corroborés par les autres sources.

Jacques Morane se trouve auprès du gouvernement à Bordeaux lorsqu'il est nommé préfet à titre provisoire le 21 juin. Il restitue plutôt bien, malgré l'économie de mots, l'atmosphère si particulière des derniers jours de la III^e République, avec ce mélange de tension politique, de fatalisme diplomatique et d'improvisation administrative qui précède la sanction de la défaite. On est à la veille de la signature de l'armistice, et Morane n'ignore rien de la difficulté de la tâche qui l'attend. Il prétend avoir demandé lui-même à être affecté dans un département occupé et sinistré, et accepte le Loiret. Les raisons qu'il invoque sont peut-être sincères, mais il omet de parler des quelques attaches, certes ténues, qu'il a déjà dans ce

E X P O S E

de mon activité depuis le 18 Juin 1940

- A -

INTRODUCTION.

Ingénieur des Ponts et Chaussées maintenu en affectation spéciale au Ministère des Travaux Publics, j'avais cherché au début de l'hiver 1939-40 à participer plus directement à l'effort de guerre et M. POMARET, Ministre du Travail, m'avait alors confié la direction d'un nouveau service créé auprès de M. PARODI, Directeur Général du Travail, en vue de la formation professionnelle accélérée de la main d'œuvre féminine et juvénile nécessaire aux fabrications d'armement.

Lorsque j'arrivai à Bordeaux le 18 Juin 1940, M. POMARET, devenu entre temps Ministre de l'Intérieur, me proposa ex-abrupto de me nommer Préfet.

Cette offre me surprit, car je n'avais jamais envisagé de donner une telle orientation à ma carrière. (1)

Après réflexion, j'acceptai, sous la double condition d'être nommé dans un département sinistré et en territoire occupé par les Allemands.

Le Ministre approuva cette conception et, après avoir un instant envisagé la Somme, porta son choix sur le Loiret. Je fus nommé par un décret en date du 21 Juin 1940 et reçus mission de rejoindre immédiatement mon poste.

Je n'avais assurément aucune illusion sur les difficultés énormes qui m'attendaient, mais je pensais que, dans un département sinistré et occupé, je pourrais à la fois m'attacher à une oeuvre de longue haleine et adopter face aux Allemands une attitude purement nationale, au-dessus des jeux habituels de la politique pour lesquels je me sentais peu de goût.

C'est donc avec confiance que je quittai Bordeaux et que je franchis les lignes pour arriver à Orléans au début de la matinée du 25 Juin, peu après l'entrée en vigueur de l'Armistice.

(1) - Ecole Polytechnique 1920-22, Occupation en Allemagne 1923-24, Ecole des Ponts et Chaussées 1925-26, Service de la Navigation à Compiègne 1926-29, Service de la Navigation et des Ponts de Paris 1929-40, Comité de Contrôle des Administrations Publiques 1931, Cabinet du Ministre des Travaux Publics 1935, Cabinet du Commissaire Général de l'Exposition 1937.

- B -

ARRIVEE à ORLEANS

MESURES IMMEDIATES

APPRESENTATION DES CIRCONSTANCES DE L'INVASION DU LOIRET.

Sans vouloir décrire dans le détail les événements qui s'étaient déroulés dans le Loiret depuis le début de Juin 1940, il me paraît cependant nécessaire, pour la clarté de la présente note, de les rappeler à grands traits.

Le Département avait été submergé d'abord par la vague des réfugiés de la région parisienne fuyant en direction du Centre et du Sud-Ouest, puis par les troupes françaises en retraite vers la rive gauche de la Loire.

Vers le 13 Juin, démoralisés par le spectacle continu des fuyards et par le bruit qui courait de l'organisation d'une résistance sur la Loire, les habitants de la rive droite du fleuve commencèrent à s'ébranler. Ce mouvement dégénéra en panique avec les bombardements aériens, assez violents, des principaux points de passage de la Loire et l'annonce de la destruction imminente des ponts par l'armée française.

Dès le 15, ORLEANS se vidait, tandis que de grands incendies faisaient rage, que personne ne combattait, municipalité et pom-

...

9

piers ayant quitté la ville. Lorsque les deux ponts sautèrent le 16 au soir, il ne restait plus dans la ville que quelques centaines d'habitants. L'asile de Fleury-les-Aubrais était à l'abandon et les aliénés vaguaient aux alentours.

Mais bientôt les colonnes allemandes dépassèrent le flot des réfugiés. Les ruraux, que la marche lente de leurs attelages avait empêchés d'aller bien loin, rebroussèrent aussitôt chemin. Le retour des citoyens fut beaucoup moins rapide, particulièrement à Orléans où, le jour de mon arrivée, quelques milliers d'habitants à peine étaient revenus chez eux.

Villes et villages avaient été largement pillés.

Des quartiers entiers d'Orléans, Gien et Sully étaient détruits.

SITUATION DU LOIRET AU MOMENT DE MON ARRIVÉE A ORLÉANS

La situation du Loiret le 25 Juin, jour de mon arrivée à Orléans, était la suivante :

Tous les services publics de l'Etat et du Département avaient volé en éclat, le personnel était dispersé dans le Centre et le Sud-Ouest jusqu'en Dordogne.

...

10

Il n'existait plus aucun moyen de communication ni de transport.

Chaque commune était livrée à elle-même. Les autorités allemandes avaient pris possession de la plupart des bâtiments administratifs, y compris la Préfecture et la Mairie d'Orléans. Elles disposaient seules des moyens matériels (téléphone, automobiles, etc...) permettant d'exercer une action d'ensemble, et avaient en maints endroits désigné elle-mêmes des Maires.

L'on avait pu pendant quelques jours vivre en vase clos. Mais le ravitaillement devenait très difficile dans les villes, en particulier à Orléans, où réfugiés de passage et habitants à leur retour trouvaient les magasins fermés ou pillés, et où manquaient l'eau, le gaz et l'électricité.

Moi-même, sans gîte, sans bureaux, les provisions de bouche apportées de Bordeaux vite épuisées, face à des autorités allemandes pratiquement substituées à l'Administration française, je me trouvais dans une situation extraordinairement précaire.

Tous les problèmes se posaient à la fois, alors que manquait la machine administrative et technique propre à les résoudre.

Document 4 : Témoignage de Jacques Morane (p. 11, AD45, fonds Hamel, non coté)

département, puisqu'il connaît notamment Charles Malégarie, président-directeur de la Compagnie parisienne de distribution d'électricité et maire de Combleux depuis 1935.

Morane arrive dans le Loiret le 25 juin 1940, jour de l'entrée en vigueur de l'armistice. Il trouve un département dévasté, envahi, vidé d'une partie de ses habitants, quasiment coupé en deux en raison de la destruction de la plupart des ponts sur la Loire. La fuite de la population, les réquisitions et les pillages ont rendu l'approvisionnement très difficile, y compris pour le nouveau préfet lui-même. Les opérations militaires, accompagnées de leurs vagues successives de réfugiés et de soldats, ont laissé visibles les stigmates encore saignants de la guerre. Les militaires allemands contrôlent désormais le territoire, à

commencer par les lieux de pouvoir les plus symboliques, comme la mairie ou la préfecture. Exode, destructions, repli autarcique, chaos généralisé : Jacques Morane dresse un inventaire synthétique des malheurs d'un Loiret sens dessus dessous.

La situation appelle des mesures d'urgence, qui sont prises, mais rapidement le préfet inscrit son action dans une volonté de rétablissement plus global. Ce sont les villes qui retiennent particulièrement son attention. De leurs ruines surgissent des idées, et même des projets. Venu de l'univers technicien des travaux publics, Morane se sent l'âme d'un planificateur de l'urbanisation nouvelle. Les quartiers détruits par faits de guerre offrent une opportunité inespérée de penser autrement le cœur urbain d'Orléans ou Gien. Mais la volonté affichée d'amorcer la reconstruction des villes du Loiret n'a pas eu de suite immédiate. La difficulté à trouver les matériaux et les indispensables moyens techniques, ainsi que le peu d'empressement des Allemands à répondre aux sollicitations de Jacques Morane au point qu'ils finissent même par interdire les chantiers en 1942, ont eu raison des plans préfectoraux. Ils ont toutefois servi de base de travail tant sous le régime de Vichy qu'à la Libération, et même au-delà, pour la mise en œuvre de la reconstruction et le développement des villes.

Il convient de noter que si ces projets de chantiers répondent à une évidente nécessité matérielle, ils poursuivent aussi une visée idéologique : la « reconstruction » est autant morale qu'urbaine. De même le rétablissement de l'ordre administratif, pour impératif qu'il soit, s'inscrit dans une dynamique de reprise en main plus large qui valorise l'action du pouvoir exécutif, désormais débarrassé de parlementaires naguère dominants. En dépit de sa volonté de se faire passer pour un technocrate sans référence politique, Jacques Morane est bien un partisan de la « Révolution nationale » proclamée par Pétain, et il assume cette orientation pendant toute la durée de sa charge, ne s'en détachant qu'après l'été 1942. Les crimes commis sous son autorité et la tournure prise par le conflit aiguillonnent alors, tardivement, sa lucidité.

Document 5 : Ardon sous l'occupation

En l'absence du titulaire, L'abbé Paul Guillaume, curé de la paroisse, est nommé par les militaires allemands maire d'Ardon le 18 juin 1940. Il consigne dans un journal les faits relevant de son action administrative dans ce village du nord-ouest de la Sologne jusqu'au 12 août, date à laquelle il doit renoncer à l'édilité sur ordre de la préfecture qui fait valoir l'incompatibilité de ses fonctions spirituelles avec les charges municipales. Les pages présentées sont celles du 8 août, soit environ un mois et demi après le début de l'Occupation.

Le curé-maire commence par transcrire les fermes consignes des autorités militaires allemandes : après un échange de coups de feu entre braconniers et soldats de la Wehrmacht, des otages sont prélevés dans la commune de Dry. Il est décidé par ailleurs que les cafés devront fermer au plus tard à 21 heures 30 et le couvre-feu est fixé à 22 heures, heure allemande. L'autorité occupante se plaint également de sabotages de lignes téléphoniques et menace de prendre de nouveaux otages ; elle rappelle aussi que les habitants doivent éteindre les lumières sous peine de tirs sans sommation ; enfin elle informe que les déplacements de prisonniers de guerre pour leur permettre de travailler dans les exploitations agricoles ne sont désormais plus autorisés, vraisemblablement en raison des évasions constatées (voir document 11).

ARDON 8 août

Le Maire d'Ardon porte à la connaissance des habitants les avis suivants émanant de l'Autorité militaire allemande :

1^o

Dans la nuit du 6 au 7 août des braconniers ont été surpris par une patrouille allemande, chassant à la lanterne à Dry en direction de Cléry ; ils ont tiré 5 coups de fusil et se sont soustraits à toute recherche. En représaille, et pour l'exemple, six otages, pris dans la population de Dry ont été emprisonnés pendant la nuit même.

En conséquence l'Autorité militaire édicte pour tout le district, la fermeture des cafés à 21 h 30 (Heure allemande), et l'interdiction pour les civils de circuler dans les rues après 22 heures (H. alle)

2^o

Des lignes téléphoniques appartenant à l'Armée allemande ont été coupées par la population française. Si de tels actes de sabotage se répétaient, des otages seront pris dans les communes intéressées. Sera fusillé quiconque commettra un acte de sabotage.

Capitaine Schachten

i. v. Commandant de la ville.

3^o

Les mesures d'obscurcissement imposées pendant la guerre, sont toujours en vigueur. L'Autorité militaire allemande les confirme, et informe la population que si des lumières sont encore visibles, les sentinelles pourront tirer sur les fenêtres sans avertissement préalable.

4^o

Le transfert des prisonniers d'un camp dans un autre pour permettre de les rendre à la culture dans leur exploitation n'est plus possible, et il est inutile d'envoyer de nouvelles demandes qui n'auraient pas de suite.

Le Maire d'Ardon rappelle aux habitants :

- que tous les fusils et armes doivent être déposés à la Mairie,
 - que la chasse est interdite,
- et il fait appel à la population pour réprimer toute tentative de braconnage qui attirerait sur le village des représailles. Il invite les habitants à signaler les étrangers suspects d'autres communes qui sont susceptibles de pratiquer le braconnage.

Un supplément de pain accordé aux septuagénaires.

Monsieur le Maire a fait une démarche pour exposer au service du Ravitaillement de la Préfecture le cas des personnes âgées de 70 ans, dont la ration de 200 grammes est insuffisante pour les habitants de la campagne, qui travaillent, tous, à leur jardin, et il a été autorisé à donner 300 grammes.

Il y a dans la commune 19 personnes qui bénéficient de cette mesure.

La circulation automobile

Monsieur le Maire a obtenu des services de la Préfecture que la voiture de Mr Emile Desouches soit autorisée à circuler pour assurer le ravitaillement des épiciers, et dans les cas urgents pour prévenir le médecin. Cette voiture recevra un contingent mensuel d'essence

Document 5 : Compte rendu de Paul Guillaume (8 août 1940, AD45, 262 O Suppl. 3D1)

L'activité proprement dite du maire provisoire est alors présentée, avec d'abord quelques rappels aux habitants (obligation de déposer les armes, interdiction de la chasse), rappels doublés d'une exhortation à ne pas attirer d'ennuis au village par des actes répréhensibles. L'abbé égrène ensuite les mesures destinées à pallier les difficultés matérielles : supplément de pain pour les vieillards, mobilisation d'un véhicule pour le ravitaillement et

assez restreint, mais suffisant pour remplir cette mission .

Service de Messageries entre la Sologne et Orléans

Un service de messageries est organisé entre Nouan le Fuzelier et Orléans par Chaumont sur Tharonne , Ligny, Jouy, Ardon & Olivet, avec départ de Nouan le lundi et le jeudi, et d'Orléans le mardi et le vendredi de chaque semaine . Le dépôt se trouve à l'Auberge du Grand Hersant 29 Rue Porte Saint Jean à Orléans ; le messenger se charge de porter ou d'aller prendre les colis à domicile .

Le correspondant à Ardon de ce service est Mr Desouches, chez qui on peut déposer les colis .

Un nouveau don à la caisse d'assistance de la commune .

Pendant l'évacuation, le 15 juin, Mr Crevier, industriel à la Varenne, s'est trouvé, comme tant d'autres évacués, en panne d'essence, et dû s'arrêter à Ardon . Dans l'impossibilité de se ravitailler en carburant dans le village, il abandonna sa voiture contenant de nombreuses marchandises, et demanda à Monsieur le Curé la permission de la laisser dans la cour du presbytère . La voiture resta fermée jusqu'au 29 juin, et fut alors forcée pendant la nuit, mais Mr le Curé mit les marchandises à l'abri . Quelle ne fut pas la joie...presque l'étonnement, de Mr Crevier, quand à son retour de la Creuse, où il a été évacué pendant 6 semaines, il retrouva intacte sa voiture avec les marchandises, alors que les voitures abandonnées sur la route n'ont plus que la carcasse !

Aussi en reconnaissance a-t-il donné 200 Fr à la Caisse d'assistance aux vieillards de la commune .

Félicitations pour ce geste généreux, et remerciements .

Le concierge du camp de chevaux du Boury ?

Fréquemment arrivent à Ardon des fermiers et des Maires de Sologne qui vont sonner au presbytère, bien persuadés que Monsieur le Curé distribue des chevaux . Il a beau protester de son incompétence en la matière ; la réputation est tenace....On le prend pour le concierge du camp de chevaux .

Nouvelles de mobilisés .

Charles Tessier et Robert Brossard viennent de rentrer à Ardon . Alors que nombre de certificats de domicile ou de travail ont été envoyés sans succès à des mobilisés, ils ont pu revenir sans formalités, ni certificats !

Mr Jean Thuillier, le mari de Melle Bernadette Soupault, de la Rousselière est prisonnier en Allemagne . Léonce Tripault est également prisonnier en Allemagne, et Daniel Hatton en Suisse .

Mr Robert de Mathan a été vu dans un camp de prisonnier . Mr Roger Barbat est prisonnier à Romilly sur Seine . Marius Linger et Roger Froux, qui étaient avec lui, ont été détachés à Vaux sous Laon .

Félicien Tripault est replié à Le Vigan (Lot), Camille Carné à Nîmes , Charles Guérin , des Madères, à Lechatignol par Menzac (Haute Vienne) Raymond Mazuray, à Boissière (Lot), et Roger Germain, au centre des isolés à Pinsac (Lot)

(à suivre)

les cas d'urgence, organisation d'un service de messagerie, don à la commune de 200 francs par un horsain reconnaissant d'avoir recouvré sa marchandise. Suivent une anecdote et des informations sur les soldats mobilisés qui se trouvent éloignés.

Ces deux pages offrent ainsi un formidable condensé de ce qu'a été le début de l'Occupation, puisqu'y figurent tout à la fois la poigne sévère de l'armée allemande, les premiers actes de résistance, la difficile organisation du ravitaillement, la reprise incertaine des commu-

nications, ainsi que les nouvelles qu'on attend des mobilisés dispersés par la débâcle et les aléas du repli des troupes françaises.

En dépit de l'aspect très formel du compte rendu, les tensions du moment sont palpables. Mal supportée, la pression des envahisseurs provoque des incidents. Les Allemands ont tenté de confisquer les armes. Les Solognots passent outre et, à l'occasion d'une partie de chasse illégale destinée à garnir des estomacs un peu trop affamés, sont prêts à tirer un gibier assez différent de celui qui devait les nourrir. Les injonctions allemandes sont sans effet, tout comme les vœux pieux du curé : il y aura toujours un fusil caché prêt à être ressorti au moment opportun⁵.

La coupure délibérée d'une ligne téléphonique, qui n'a pas le caractère fortuit d'une rencontre imprévue entre braconniers et veilleurs allemands, relève pour sa part d'un rejet encore plus net de l'Occupation. Malgré la défaite, malgré l'armistice, d'aucuns continuent de voir en l'Allemand, au minimum un intrus, au pire un ennemi, à qui il faut faire comprendre qu'il est moins en terrain conquis qu'il ne le pense. C'est une première forme de résistance, isolée, pensée dans la solitude d'une conscience, suscitée par un contexte particulier, a priori sans perspective à moyen ou long terme, une résistance qui ne s'est pas encore structurée en mouvements.

Pour enrayer toute velléité française de mauvaise volonté, les autorités allemandes menacent, sévissent, annoncent des représailles sanglantes et recourent aux otages, prélèvements plus ou moins aléatoires parmi la population, à titre punitif ou préventif (voir document 6). La méthode est contre-productive. Les Français ne la goûtent guère et la coercition dont ils sont victimes leur devient vite insoutenable. Dès l'été 1940, les Allemands ont créé les conditions d'un engrenage qui conduira l'opinion publique hexagonale à un rejet massif et rapide de leur insupportable présence. En revanche cela ne conditionne pas le soutien des Français au régime de Vichy, qui obéit à d'autres logiques, et encore moins leur entrée en résistance active.

Reste à examiner la situation de Paul Guillaume lui-même. Sa tâche est ingrate puisqu'il lui faut aider ses concitoyens, qui tentent de retrouver un semblant de vie normale après le maelstrom du mois de juin, et dans le même temps jouer le médiateur, ou du moins le messenger, entre des autorités militaires allemandes sourcilleuses et ses administrés peu enclins à obéir servilement. L'inconfort dans lequel il se trouve est surtout visible dans l'invitation à faire le dos rond qu'il lance aux Ardonnais. Il redoute que les habitants ne fassent fi des consignes rigoureuses de l'armée d'occupation et ne provoquent son courroux. Mais cette situation est-elle tenable longtemps ? Quel degré d'oppression la population est-elle prête à endurer ? La trajectoire personnelle de l'abbé, qui a, par la suite, consacré son énergie à la Résistance, montre que de l'exaspération peut naître l'action.

Document 6 : les otages

Face à des Français peu coopératifs, pour ne pas dire hostiles, les forces d'occupation allemandes ne disposent que de peu de moyens de pression. La voie choisie est celle de l'intransigeance : toute action malveillante à l'encontre des envahisseurs doit être assumée par l'ensemble de la communauté française. C'est au nom de ce principe de responsabilité collective que les Allemands exigent qu'on leur fournisse des otages censés garantir leur sécurité. En faisant de ces otages les victimes démultipliées des mesures de rétorsion à

⁵ On reconnaît là le thème exploité par Robert Enrico dans *Le Vieux Fusil* (1975).

l'égard de Français insoumis, les autorités occupantes espèrent endiguer toutes les formes de résistances naissantes. La logique semble respectée : qui, parmi la population occupée, oserait mettre en péril la vie de concitoyens par des actes antiallemands ? En réalité cela n'a fait que conforter chez les Français un rejet déjà bien installé de l'ennemi victorieux en 1940.

LISTE DES OTAGES PRIS PAR LES AUTORITES
OCCUPANTES A LA SUITE DE LA RUPTURE D'UN CABLE TELEPHONIQUE ALLEMAND

Nom	Age	Profession	Situation de famille	Observations
DAUBISSE Edmond	49 ans	Cordonnier	Marié 7 enf.	Ces quatre otages ont été détenus au Tribunal de Commerce de Montargis, sur l'ordre de l'ORTSKOMMANDANTUR pendant une durée de 12 jours, du 12 au 24 Août 1940.
ANGIBAULT Marcel	59 ans	Grainetier	Marié 1 enf.	
ALLAIRE René	37 ans	Représentant de commerce	Marié 3 enf.	
BESSON Antoine	43 ans	Receveur de l'Enregistrement.	Marié 1 enf.	

Document 6a : Liste d'otages montargois (août 1940, AD45, 143 W 26 360)

Au début du mois d'août 1940, le système n'en est qu'à ses débuts. Il correspond à une forme spontanée de représailles face aux premiers sabotages qui frappent l'armée allemande. Le document 6a présente ainsi sous la forme d'un tableau la liste de quatre otages détenus durant une douzaine de jours au tribunal de commerce de Montargis⁶. Leur arrestation fait suite à la coupure d'un câble téléphonique au niveau du pont de Tivoli, dans la nuit du 10 au 11 août. Tous sont des hommes d'âge mûr, pères de famille et exerçant une profession modeste. Ces quatre hommes semblent sans lien entre eux, ils ont visiblement été choisis au hasard. Le signal envoyé est donc clair. Non seulement nul n'est à l'abri d'une arrestation arbitraire, mais à travers ces otages on cherche à toucher une famille (une épouse, des enfants) et montrer les conséquences de leur absence, ici temporaire, mais qu'on laisse imaginer potentiellement plus définitive.

Sans doute les Allemands n'ont-ils pas trouvé le procédé suffisamment efficace, d'où sa sophistication rapide. Dès la mi-août, ils imposent deux changements majeurs : les otages sont désignés à titre préventif, et non plus par réaction à un acte de résistance, et, selon une grille prédéfinie, par les autorités françaises, ce qui décharge l'occupant de la responsabilité d'un choix qui devient un problème interne à la population française. Dans un courrier daté du 17 août (document 6b), Sarraute, le sous-préfet de Montargis, se charge de transmettre ces nouvelles dispositions aux maires qui dépendent de lui. Sans surprise, le nombre d'otages varie en fonction du nombre d'habitants de la commune, mais il est précisé également que les otages doivent appartenir à toutes les catégories de la population, avec au moins un ouvrier parmi eux. Ce dernier point mérite qu'on s'y arrête. Si les Allemands tiennent à ce que tout Français se sente concerné, ils ciblent spécifiquement un profil

⁶ S'appuyant sur un dossier des Archives nationales, Gaël Eismann affirme que ces quatre otages ont été libérés le 16 août, mais tenus de se présenter à la Kommandantur tous les jours à 12h15 et 18h jusqu'au 21 août. Gaël Eismann, « Les Allemands dans le Loiret en 1940 » dans Pierre Allorant, Noëlline Castagnez et Antoine Prost (dir.), *Le Moment 1940. Effondrement national et réalités locales*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 191.

d'hommes qui apparaissent, à tort ou à raison, comme plus susceptibles de se rebeller contre les forces d'occupation. Il est difficile de déterminer ce qui, chez les ouvriers, peut susciter une telle défiance. Une aptitude supposée plus grande pour le sabotage ? Des accointances possibles avec le communisme, toujours rejeté malgré le pacte germano-soviétique ? La certitude de toucher ainsi les classes populaires ?

À Montargis, le maire (et célèbre confiseur) Léon Mazet et les conseillers municipaux ne goûtent guère la demande de dresser une liste d'otages. Ils aimeraient en encadrer l'usage, et font parvenir au sous-préfet une « notice » présentant leur point de vue (documents 6c et

SOUS-PREFECTURE
DE
MONTARGIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

Le 17 Août 1940

LE SOUS-PREFET de MONTARGIS

à Messieurs les Maires de l'Arrondissement de MONTARGIS
et des cantons de SULLY-s/Loire et OUZOUER-s/Loire,

Les Autorités Allemandes exigent qu'il soit dressé, dans
chaque Commune, une liste d'otages, en prévision d'évènements
graves.

Il devra donc être désigné dans chaque Commune, les otages
éventuels dans la proportion suivante :

2	otages	pour les communes	jusqu'à 500 habitants
4	-	-	de 500 à 1.000 habitants
6	-	-	de 1.000 à 3.000 habitants
8	-	-	de 3.000 à 5.000 -
10	-	-	de 5.000 à 10.000 -
15	-	-	de 10.000 à 15.000 -

Ces otages devront être pris parmi toutes les catégories
de citoyens Français, mais il devra y avoir au moins 1 ouvrier
parmi eux.

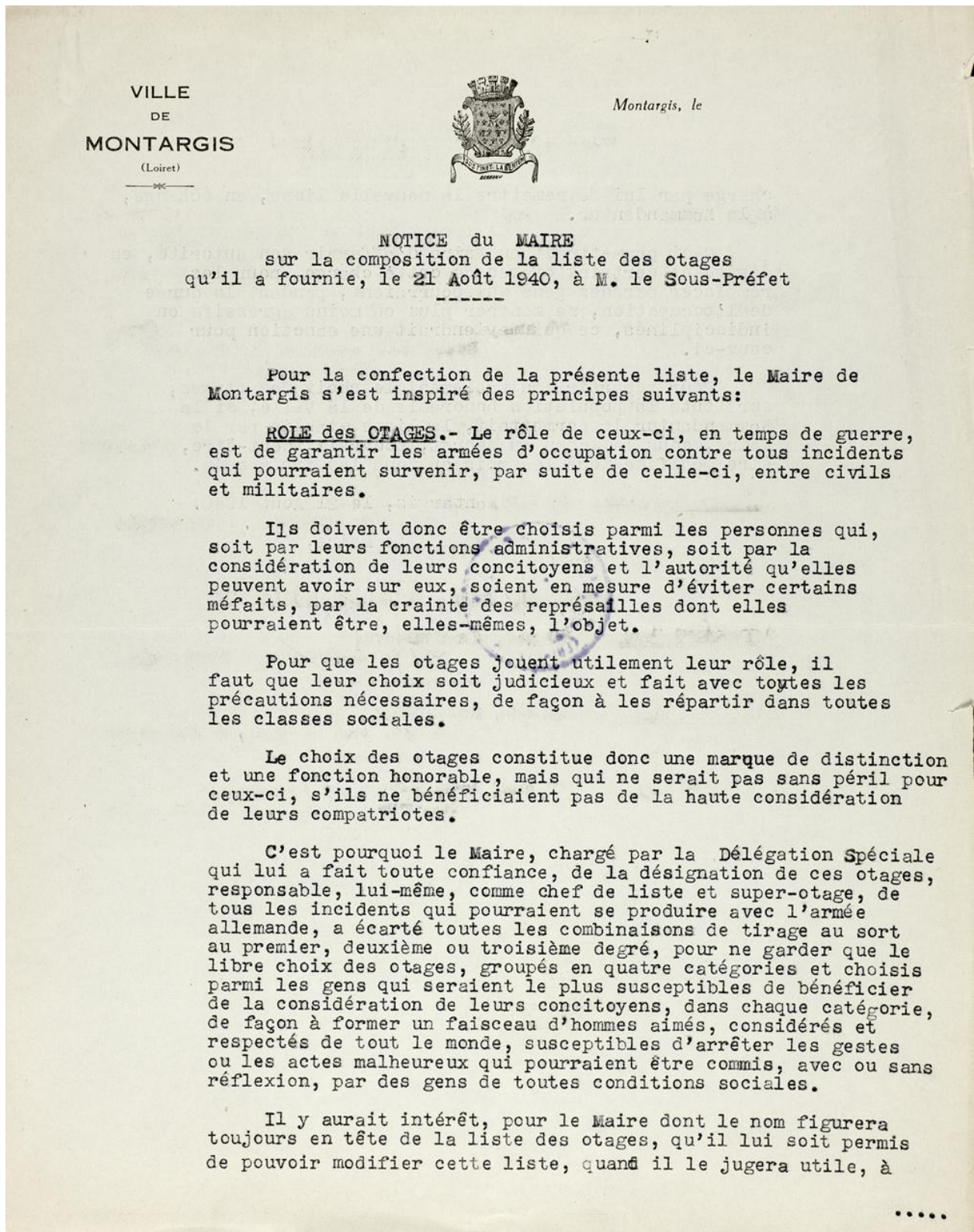
Vous voudrez bien m'adresser la liste que vous aurez
établie pour votre commune en indiquant pour chaque otage :

Le Nom
Le Prénom
La Profession
La Résidence exacte (n° de la rue s'il y
a lieu)

Ces renseignements devront me parvenir, sans faute, par
retour du courrier, et au plus tard le 21 Courant.

Le Sous-Préfet,
Ad. SARRAUTE.

6d). Si les quinze otages présentés se signalent par leur respectabilité et leur capacité supposée à éviter les incidents avec l'occupant, ils réclament la possibilité de modifier cette liste en substituant aux personnalités choisies en premier lieu des hommes qui n'auraient pas respecté le *modus vivendi* imposé par les Allemands. Cette dernière demande illustre les limites que les otages autodésignés fixent à leur propre engagement : ils souhaitent éviter d'être les victimes des actes des autres. Mais n'est-ce pas contradictoire avec le système mis en place par les Allemands, justement fondé sur le report des responsabilités ?



charge par lui de remettre la nouvelle liste, en échange,
à la Kommandantur.

Ceci permettrait au Maire d'affermir son autorité, en
dégageant certains otages de cette charge, pour les
remplacer par des gens qui pourraient, pendant la durée
de l'occupation, se montrer plus ou moins agressifs ou
indisciplinés, ce qui deviendrait une sanction pour
eux-ci.

Pour répartir équitablement le choix des otages,
sur toute la population honorable de la Ville, si la
Kommandantur le permettait, la liste établie par le
Maire, sous le sceau du secret, pourrait, peut-être,
être modifiée tous les mois ou tous les trois mois.

Montargis, le 21 Août 1940.

Le Maire,



J. Mazet

40
72
68

Document 6d : Notice sur les otages de Montargis, verso (21 août 1940, AD45, 143 W 26 360)

La démarche de Mazet et de ses colistiers à travers cette « notice » est surtout symbolique car leur marge de manœuvre, comme celle de Sarraute, est pour ainsi dire inexistante. Les quinze noms sont répartis en quatre chapitres : édilité, commerce et industrie, professions libérales, culte et fonctionnaires, et enfin les artisans, ouvriers et employés (documents 6e et 6f). On voit bien qu'en balayant un large spectre de conditions sociales, la municipalité a parfaitement accédé à la requête formulée par les Allemands et relayée par le sous-préfet. La contrainte s'est imposée à elle, sans possibilité de recours. On notera particulièrement la présence dans cette liste de Raymond Laforge, instituteur communiste qui sera l'un des deux fusillés montargois (avec Raymond Tellier) parmi les 27 communistes exécutés à Châteaubriant le 22 octobre 1941.

La demande des Allemands concerne toutes les communes dépendant de la sous-préfecture, mais l'intervention du préfet Morane auprès du *Feldkommandant* permet de réduire la mesure aux principales villes de l'arrondissement de Montargis⁷. Néanmoins les otages constituent à l'évidence une pièce précoce et essentielle de la lutte contre les malveillances antiallemandes, et les autorités d'occupation y recourent régulièrement tout au long du conflit, même si elles ont conscience des limites de ce système. Le dispositif de prévention des incidents contre les forces allemandes est ainsi rapidement complété par des mesures autant précautionneuses pour elles que vexatoires pour les Français : extension du couvre-feu, obligation de déposer les armes, restrictions de l'approvisionnement, et même, en décembre 1940, interdiction d'écouter la BBC. L'efficacité de ces mesures est d'autant plus douteuse qu'elles répondent à l'accroissement constant des actes qu'elles prétendent combattre. L'occupant n'a jamais pu espérer qu'une sécurité très relative, celle que lui donnait un armement supérieur.

⁷ Gaël Eismann, « Les Allemands dans le Loiret en 1940 » dans Pierre Allorant, Noëlline Castagnez et Antoine Prost (dir.), *Le Moment 1940. Effondrement national et réalités locales*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 191.



LISTE DES OTAGES

demandée par la Ortskommandantur et fournie à
M. le Sous-Préfet, le 21 Août, en exécution de sa circulaire
aux Maires de l'Arrondissement du 17 Août 1940.

I°-) ÉDILITÉ

MAZET Léon, 62 ans, Maire de Montargis, confiseur,
43, rue de Loing, à Montargis

GIGUET Léon, 68 ans, Ancien Maire démissionnaire,
Ancien Président du Tribunal de Commerce,
Président du Conseil d'Arrondissement,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
rue Gambetta, n° 20, à Montargis

TELLIER Adrien, 65 Ans, 1° Adjoint au Maire, suspendu temporairement,
Ancien Juge au Tribunal de Commerce,
Négociant en vins en gros,
rue de Villemandeur, n° 9, à Montargis

COCHIN Paul, 61 ans, 4° Adjoint au Maire, suspendu temporairement,
Ancien négociant en graineterie
Faubourg d'Orléans, n° 69, à Montargis

II°-) COMMERCE & INDUSTRIE

BORNET Albert, 73 ans, Négociant en Nouveautés,
père "A la Corbeille de Mariage"
81, rue Dorée, à Montargis

SAIGOT Henri, 62 ans, Fabricant de meubles,
Membre de la Chambre de Commerce d'Orléans
et du Loiret,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
9, rue Neuve du Pâtis, à Montargis

BOUDEAU Aîné, 60 ans, Serrurier,
Président de la Chambre Syndicale des
Industries & des Bâtiments,
11, Boulevard des Belles Manières,
Montargis

MAILLARD André, 32 ans, Patron boulanger,
5, rue de la poterne, à Montargis

III°-) PROFESSIONS LIBERALES, CULT E
& FONCTIONNAIRES

- CHAPON Germain, 54 ans, Président des Anciens Combattants,
Avocat près le Tribunal Civil de
Montargis,
25, rue Gambetta, à Montargis
-
- CHANOINE LANE, 60 ans, Supérieur de l'Institution libre,
Ecole Saint-Louis, au Château
de Montargis
-
- Dr CASTELBON, 45 ans, Médecine Générale,
45, rue du Château, à Montargis
-
- LAFORGE Raymond, 42 ans, Instituteur adjoint,
25, rue Girodet, à Montargis
-

IV°-) ARTISANS, OUVRIERS & EMPLOYÉS

- PEYREBERE Paul, 60 ans, Camionneur,
rue de Cormenin, à Montargis
-
- CRETE Marius, 46 ans, Mécanicien,
12 bis, rue Sermon, à Montargis
-
- COUSIN Emile, 47 ans, Préparateur en pharmacie,
33, rue du Prieuré, à Montargis

Montargis le 21 août 1940
de Marius



J. Mazur

feuille recto verso où se mêlent des informations de natures diverses. En page 2 de la livraison du 25 août, l'état civil côtoie des annonces, des recommandations à la population, les prix fixés sur le marché du Châtelet, un article sur la reconstruction, les résultats des examens, la liste des pharmacies de garde... Une lecture attentive révèle néanmoins que derrière l'apparent retour à l'ordinaire se cache la dure réalité de l'occupation et l'impossible *statu quo ante*.

Le pillage des trains

Perquisitions, interrogatoires et arrestations continuent

L'enquête concernant le pillage des trains bloqués sur la ligne Orléans-Chartres a continué dans la région de Saint-Jean-de-la-Ruelle. Déjà des inculpés ont été condamnés par le Tribunal correctionnel, ainsi que nous l'avons relaté. D'autres inculpations ont suivi. Les inspecteurs principaux Guionnet et Beuf et l'inspecteur Bonnard, de la 5^e brigade de police mobile ont interrogé encore 30 personnes qui ont toutes été convaincues de vol ou de recel. De nombreux objets ont été saisis au cours de perquisitions.

D'autre part, le maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle ayant fait apposer une affiche conseillant aux personnes détenant des marchandises provenant des trains pillés de les restituer, une grande quantité de marchandises a été rapportée à la mairie.

Depuis une quinzaine de jours, les inspecteurs principaux Englumen et Breton ont opéré de leur côté quinze perquisitions fructueuses dans la région d'Ingré.

Deux arrestations et douze inculpations ont été faites.

Quatre inculpations pour pillage

Le Commissaire central a procédé à de nouvelles perquisitions chez Henri Lecomte, 13, rue des Trois-Maries ; les époux Prely-Thiurier, 7, rue des Trois-Maries ; les époux Salmon-Verger, 24, rue de la Charpenterie. Il a découvert de nombreux objets, vêtements, linge, produits pharmaceutiques, vins, liqueurs dérobés chez plusieurs commerçants de la ville.

Près de 100 bouteilles de liqueurs, un lot très important de chaussures provenant de la maison « André », des statuettes de bronze et un service ancien volés chez un médecin, ont été ainsi retrouvés.

Une autre perquisition opérée chez la femme Pigoreau, 6, rue des Bouchers, a permis de retrouver des vêtements et du linge pillés chez Mme Marcueyz, quai du Châtelet.

L'enquête continue et de nouvelles inculpations vont suivre.

D'autre part, les commissariats ont encore reçu 23 plaintes pour pillage dans la journée de vendredi.

Document 7b : Républicain orléanais, 25 août 1940, verso, détail (montage d'après AD45, PR-R 201)

La question de l'approvisionnement est centrale, au propre comme au figuré, sur cette page. Le régime de Vichy, qui n'a qu'un peu plus d'un mois d'existence, doit montrer sa maîtrise de la situation. La reprise en main doit être visible : la chasse aux pillards occupe le haut de la page, presque au milieu, pour attirer l'œil. En dessous ont été placées les mesures imposant des restrictions dans la consommation de produits laitiers et des pâtisseries, essentiellement par le contrôle de l'offre (réduction de la teneur en graisse dans les fromages, interdiction de vente des

La vie trop chère

Procès-verbal a été dressé à Mme Chesneau, épicière, 113, faubourg Bannier, pour avoir vendu du sucre au-dessus du prix fixé.

Document 7c : Républicain orléanais, 25 août 1940, verso, détail (AD45, PR-R 201)

produits sucrés les trois premiers jours de la semaine...). Un entrefilet indique qu'une épicière a écopé d'une amende pour avoir vendu du sucre à un prix supérieur au maximum fixé. Il s'agit de décourager les profiteurs, mais rétrospectivement il apparaît que cette lutte est vaine tant le marché noir prospère pendant la guerre.

Restrictions sur le lait et les produits laitiers

Le Maréchal Pétain a pris le décret suivant

Article premier. — Un arrêté du ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture et au ravitaillement fixera la date à partir de laquelle le lait ne sera distribué aux consommateurs que contre remise à un commerçant-détaillant ou à un distributeur de lait d'un ticket mensuel de la carte de consommation. Un arrêté fixera la quantité quotidienne que chaque consommateur pourra se procurer chez le fournisseur dont il aura ainsi fait choix, le choix du fournisseur est valable pour une période de trois mois, sauf changement de domicile du consommateur.

Art. 2. — Des tickets de ration complémentaire seront délivrés par le maire de la commune de résidence pour les enfants de moins de cinq ans, pour les vieillards, pour les malades, ainsi que pour les familles de réfugiés. A titre provisoire, les hôtels, restaurants, cafés, salons de thé, etc., pourront continuer à être approvisionnés dans la mesure des disponibilités par les fournisseurs désignés par le groupement interprofessionnel laitier créé par l'article 1^{er} de la loi du 27 juillet 1940.

Art. 3. — La détention en vue de la vente, la mise en vente, la vente des fromages frais énumérés aux décrets d'application des lois des 1^{er} août et 2 juillet 1935 est temporairement interdite. Seule est autorisée la vente des fromages frais renfermant un maximum de 15 grammes de matière grasse pour 100 grammes de fromage après complète dessiccation. Par dérogation exceptionnelle et temporaire, les fromages suivants : camembert, port-salut, et similaires, hollandaise, gruyère, fromages fondus et fromages affinés double crème, définis aux décrets visés par le premier alinéa du présent article, ne pourront être détenus en vue de la vente, mis en vente ou vendus lorsqu'ils contiendront plus de 40 grammes de matière grasse pour 100 grammes de fromage après complète dessiccation. Un arrêté ministériel fixera la date d'entrée en vigueur de cette disposition et les modalités de son application pour chacun des fromages susvisés.

Art. 4. — La détention en vue de la vente, la mise en vente, la vente de la crème fraîche est interdite.

Art. 5. — Aucune vente de beurre aux consommateurs ne pourra avoir lieu que contre remise d'un ticket de la carte d'alimentation. Un arrêté fixera la date d'entrée en vigueur et les modalités d'application du présent article.

Document 7d (ci-dessus) : Républicain orléanais, 25 août 1940, verso, détail (montage d'après AD45, PR-R 201)

Document 7e (ci-contre) : Républicain orléanais, 25 août 1940, verso, détail (AD45, PR-R 201)

Consommation du sucre dans les établissements ouverts au public

Il est interdit dans les hôtels, pensions, restaurants, buvettes, wagons-restaurants, auberges, cafés-brasseries, cafés-restaurants, crémeries, clubs et tous les établissements ouverts au public, de mettre du sucre à la disposition des consommateurs.

Les aliments et les boissons qui ne peuvent être consommés que sucrés doivent l'avoir été avant d'être servis.

Cette page du *Républicain orléanais* fait également état du procès à venir de Jean Zay, député du Loiret et ancien ministre de l'Éducation nationale. Il réunit en sa personne tout ce que le régime de Vichy abhorre : il est franc-maçon d'ascendance juive, antimilitariste présumé, antifasciste, républicain, radical-socialiste, et, de surcroît, acteur majeur du Front populaire, gouvernement antithétique de la Révolution nationale que prépare Pétain. Jean Zay quitte Bordeaux à bord du *Massilia* le 21 juin 1940 en compagnie d'une trentaine d'autres parlementaires. Parmi eux, quatre sont arrêtés le 15 août, dont Pierre Mendès France et Jean Zay. Ce dernier, mobilisé à sa demande en septembre 1939 alors qu'il est encore un jeune ministre de 35 ans, est accusé de désertion. C'est sur la base de cette accusation qu'il est condamné en octobre 1940 à la dégradation militaire et à la déportation à vie, peine qui n'est pas sans rappeler celle d'Alfred Dreyfus.



Document 7f : *Républicain orléanais*, 25 août 1940, verso, détail (AD45, PR-R 201)

Inversement le redressement voulu par Pétain est illustré par un article, signé R.S.⁸, sur la reconstruction de la rue Royale à Orléans (document 7g, page 36). En effet la partie occidentale de cette rue est en grande partie ruinée depuis les bombardements de juin 1940 (voir le document 2 et l'illustration de couverture de ce dossier) et le préfet Jacques Morane entend bien lancer la reconstruction dès que possible (voir le document 4). L'article donne ici la parole à un « archéologue » (anonyme) et à Paul Gélis, architecte en chef des monuments historiques, dont les discours sont voisins. L'accaparement des galeries sous arcades par les commerçants rompt non seulement avec l'esprit architectural d'origine mais conduit également à une réduction de la chaussée par l'adjonction de larges trottoirs pour la circulation des piétons. Dégager les galeries permettrait à la fois aux chalands de s'y promener, aux immeubles de retrouver leur aspect du XVIII^e siècle et aux véhicules de bénéficier pleinement de la largeur de la rue. Cette vision de l'avenir de la rue Royale fait l'unanimité parmi les professionnels du patrimoine bâti ; reste à la faire partager par les autorités, et Gélis compte sur Jean Royer, l'urbaniste chargé des plans de reconstruction par le préfet Morane⁹, pour faire triompher ce point de vue qui concilie respect de l'histoire urbaine et adaptation à la modernité. La concordance est en grande partie fortuite, mais comment ne pas voir dans ce projet un reflet local de ce que veut être plus globalement le régime de Vichy, à savoir une régénération du passé inscrite dans la contemporanéité¹⁰ ?

⁸ Il s'agit sans doute de Roger Secrétain qui travaille au *Républicain orléanais* depuis 1927 et en est le rédacteur en chef depuis 1938. Il quitte le journal en 1942 car il en désapprouve la nouvelle orientation politique, et entre dans la Résistance.

⁹ Sur ce point, voir Pierre Allorant, « Reconstruction nationale et urbanisme technocratique : l'action pionnière du préfet Morane », dans Pierre Allorant, Noëlline Castagnez et Antoine Prost (dir.), *Le Moment 1940. Effondrement national et réalités locales*, Paris, L'Harmattan, 2012, pp. 140-150.

¹⁰ Sur la « modernité » du régime de Vichy, voir notamment le livre récent de Cécile Desprairies, *L'Héritage de Vichy. Ces 100 mesures toujours en vigueur*, Paris, Armand Colin, 2012.

Un dernier article attire l'œil dans le journal (document 7h). Intitulé « Ce qu'on doit faire. Ce qu'on ne peut pas faire », il occupe une demi-colonne à côté de l'état civil. Contrairement au précédent sur la rue Royale, celui-ci est anonyme. Il ne s'agit pas d'une nouvelle brève, d'une annonce, d'un compte rendu factuel ou de la reprise *in extenso* d'un texte législatif comme d'autres sur la page. Dès le départ son statut est ambigu, puisque l'énonciateur n'est pas clairement désigné et qu'il mêle des dispositions diverses dont on ne sait exactement de qui elles émanent. Le journal se fait simplement le relais d'un communiqué visiblement élaboré conjointement par les services de la préfecture et ceux de la *Feldkommandantur*¹¹. Un chapeau explique rapidement qu'il s'agit de rappels sur les principales décisions (présentées, en un bel euphémisme, comme des « déclarations ») prises tant par les autorités françaises qu'allemandes. Et effectivement suit un chapelet de mesures listées en deux catégories complémentaires, celle des obligations et celle, plus longue, des interdictions. Chacune mériterait d'être commentée mais l'ensemble vise essentiellement à gérer les rapports entre la population et l'occupant, ainsi que la pénurie alimentaire. Bien que ces dispositions soient toutes placées sur le même plan, il ne fait pas de doute que leur importance est très variable : « Commettre des actes de violence contre les Allemands » n'a rien de comparable avec « Se faire recommander pour une obtention d'emploi officiel ». Certaines paraissent difficilement applicables (comment vérifier le respect de l'interdiction de « Gaspiller dans les ménages » ?), ou supposent une surveillance ou des contrôles continus, et donc matériellement inenvisageables. Il n'y

Ce qu'on doit faire	Ce qu'on ne peut pas faire
<p>A titre de rappel, voici, résumées, les principales déclarations des autorités allemandes et françaises intéressant le public :</p> <p>ON DOIT :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Être rendu chez soi pour 23 heures. — Refuser toute monnaie allemande autre que celle émise par la Reichskreditkassen. — Afficher lisiblement les prix de chaque article dans les magasins. — Remettre immédiatement tous les postes émetteurs, quels qu'ils soient, au plus prochain bureau de commandement militaire allemand. — Remettre toutes les armes à feu et munitions qu'on pourrait posséder, à l'exception des pièces de collection hors d'usage, aux autorités civiles ou militaires. — Camoufler toutes les lumières dès le coucher du soleil et jusqu'à son lever. — Rejoindre son poste en zone occupée, si on touche, de près ou de loin, à l'Agriculture. — S'adresser exclusivement aux autorités françaises pour toutes demandes relatives aux autorités allemandes. — Faire connaître ses besoins en main-d'œuvre à l'Office départemental de Placement. — Respecter tous les arrêtés en vigueur à ce jour, y compris ceux publiés avant l'occupation. 	<p>ON NE PEUT PAS :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Circuler sans sauf-conduit dans les rues entre 23 heures et 5 heures du matin. — Refuser l'argent allemand en paiement d'achats. — Couper une colonne militaire en marche. — Augmenter le prix des denrées au-dessus du taux imposé. — Avoir des rapports non autorisés avec les prisonniers de guerre ou civils, actuellement en captivité. — Former des attroupements dans la rue. — Organiser des assemblées publiques et des manifestations antiallemandes. — Distribuer ou éditer des tracts subversifs. — Cesser le travail dans l'intention de nuire aux intérêts de l'occupation allemande. — Publier ou colporter des nouvelles hostiles ou nuisibles au Reich. — Ecouter, seul ou à plusieurs des émissions de T.S.F. non allemandes ou non autorisées par l'administration militaire allemande. — Commettre des actes de violence contre les Allemands. — Détenir des biens appartenant à des sujets allemands, même s'ils ont été précédemment mis sous séquestre par les autorités françaises. — Lacérer les affiches apposées par les autorités. — Se faire recommander pour une obtention d'emploi officiel. — Enfreindre les prescriptions relatives à la vente du pain. — Gaspiller dans les ménages. — Contrevenir aux arrêtés fixant les jours de suppression de certaines denrées alimentaires. — Commander dans les restaurants des menus dépassant le nombre de plats prévus par la réglementation de Police. — Ouvrir ou rouvrir un commerce d'alimentation sans autorisation spéciale. — Méconnaître les règlements sur la circulation. — Circuler en voiture le dimanche sans nécessité de service.

Document 7h : Républicain orléanais, 25 août 1940, verso, détail (montage d'après AD45, PR-R 201)

¹¹ Procédé précoce comme le constate Benoît Verny pour le premier numéro des *Informations orléanaises*. Benoît Verny, « L'arrivée du préfet Morane à Orléans » dans Pierre Allorant, Noëlline Castagnez et Antoine Prost (dir.), *Le Moment 1940. Effondrement national et réalités locales*, Paris, L'Harmattan, 2012, pp. 202-203.

L'ŒUVRE DE RECONSTRUCTION

Faut-il rendre à la rue Royale son aspect primitif ?

V

Nous avons entendu hier les commerçants. Nous entendrons bientôt les urbanistes et nous exposerons alors les solutions auxquelles il paraît convenable de s'arrêter.

Tournons-nous aujourd'hui du côté des archéologues et du côté des architectes des monuments historiques. On verra que leur opinion est très nette.

Au XIX^e siècle, lorsque furent percées la rue Jeanne-d'Arc (sous Louis-Philippe) et la rue Pereira (après 1870) on sut raccorder intelligemment l'architecture de ces deux rues à celle de la rue Royale.

C'est dans la période qui suivit que l'administration municipale ferma les yeux sur diverses altérations contraires aux servitudes primitives : destruction d'arcades et établissement de linteaux droits, construction de combles brisés à la place des anciennes toitures, pose de marquises et d'enseignes saillantes.

Le nombre croissant de ces infractions amena, il y a dix ans, le Ministère des Beaux-Arts à classer *comme monument historique toutes les façades et toitures de la rue Royale*, dans l'intention d'empêcher de nouveaux abus et de ramener peu à peu les parties déjà altérées à leur type original.

Très exactement, il s'agit d'une « inscription au répertoire des monuments ». Ce n'est pas un classement définitif, en ce sens que le classement met obligatoirement à la charge financière de l'Etat, l'entretien des monuments ou immeubles classés. Mais l'inscription au répertoire prend force d'interdiction et permet de s'opposer à toute destruction, même partielle, à toute modification de l'état des lieux. C'est par infraction à cette disposition administrative qu'on avait laissé détruire, assez récemment encore, l'harmonie de la rue Royale.

Un archéologue distingué que nous avons récemment interrogé sur la question, nous a déclaré ceci :

« Il est bien évident que la question des arcades ne se pose même pas, la rue étant classée. C'est son architecture authentique, avec arcades, qui sera rétablie.

« La seule question qui se pose, car, à cet égard, il n'y a pas eu, dans le passé, de dispositions légales, c'est de savoir si l'on doit ou non envisager d'établir, derrière ces arcades, des galeries comme celles de la rue de Rivoli et de tant d'autres rues dans beaucoup de villes. »

Nous reviendrons sur cette suggestion lorsque le moment sera venu d'exposer le point de vue des urbanistes. Ceux-ci, ainsi du reste que les architectes des monuments historiques n'en sont encore qu'à l'étape des réflexions et des études sur le problème des galeries. Comme le font remarquer les arché-

logues, seul est résolu, par le fait même du classement, le rétablissement intégral de l'architecture de la rue. On nous a précisé que, sur ce point, les Inspecteurs généraux des Beaux-Arts se sont prononcés définitivement dès la première prise de contact.

..

Quant aux architectes compétents, nous avons sollicité, parmi eux, M. Paul Gélis, architecte en chef des monuments historiques, au cours de la toute récente visite d'étude qu'il a faite à Orléans. Il nous a donné ainsi son avis :

« La plupart des grands ensembles urbains de France ont disparu par suite d'une indifférence coupable, portant ainsi une atteinte irrémédiable à notre patrimoine artistique.

« La catastrophe qui s'est abattue sur Orléans doit lui permettre de sauver une des plus belles voies urbaines et de réaliser un plan d'urbanisme digne de cette ville.

« La restauration de la perspective de la rue Royale doit retenir en premier lieu l'attention.

« Ce remarquable ensemble gâché par des devantures et des enseignes doit redevenir ce qu'il était : le centre d'un commerce de qualité. Ce ne sont pas des enseignes ou des devantures d'un goût plus ou moins fâcheux qui attirent le chaland : l'encadrement de pierre des arcades, les devantures discrètement décorées de ferronneries d'art, seront les meilleurs cadres pour des étalages bien présentés, et chaque commerce bénéficiera de l'ensemble de cette présentation.

« Il est donc indispensable que toutes les façades soient restaurées avec le plus grand soin, suivant leur aspect primitif, sans aucune adjonction regrettable.

« Malheureusement la largeur actuelle de la voie ne correspond plus avec les exigences d'une circulation intense. Il semble toutefois que ce problème puisse être résolu, notamment par des galeries couvertes et il est hors de doute que l'architecte urbaniste Royer, chargé à Orléans des plans de reconstruction, proposera la meilleure solution.

« Cette restauration ne doit pas se borner à la rue Royale, mais l'ensemble doit comprendre l'aménagement de la place du Martroi. Les deux avant-corps de la face sud donnent une faible idée de ce que pourrait être cette place, si une ordonnance générale avait été adoptée. Si malheureusement, il semble impossible de réaliser complètement ce programme, un grand parti d'ensemble pourrait être envisagé ; là encore un cahier des charges pourrait fixer utilement les lignes, les matériaux à employer, afin de donner à la place du Martroi l'unité qui lui manque. »

R. S.

a guère que la délation, pratique minoritaire mais bien attestée tout au long du conflit, qui peut servir d'auxiliaire dans ce cas.

Document 8 : le dépôt des armes

Début septembre 1940, la préfecture diffuse une affiche sur laquelle Jacques Morane, adoptant un ton pressant, enjoint aux habitants de déposer leurs armes à feu et leurs munitions. L'injonction n'est pas nouvelle (voir les documents 5 et 7), elle sera également publiée en février 1941 par le même moyen, mais sa réitération-même suffit à prouver son faible impact. Sa forme appelle en revanche quelques éclairages.

L'affiche est un support classique pour l'époque. Sa capacité à assurer la publicité des informations et des idées en fait un instrument de communication privi-

légié, en particulier pour les autorités. C'est donc naturellement vers ce procédé que le préfet se tourne pour diffuser son message. Ce sont plutôt les circonstances de son élaboration qu'il faut élucider. Une indication en bas de l'affiche nous apprend que c'est l'Imprimerie orléanaise, installée au 31 de la rue de la République, qui s'est chargée du tirage. Le préfet y recourt car la situation semble se tendre avec les autorités allemandes, dont on sent qu'elles sont prescriptrices ici, la sécurité des troupes d'occupation étant en jeu. Morane n'a guère le choix, il lui faut insister auprès des Français pour qu'ils se défassent de leurs armes. Il met en avant les menaces de « peines très graves » que les Allemands promettent aux récalcitrants, qui jusqu'alors ont bénéficié de leur indulgence. Ce raidissement de l'occupant a sans doute des causes locales, mais il est aussi à replacer dans le contexte militaire du début du mois de septembre. En effet, la bataille d'Angleterre lancée début août par Hitler a échoué à faire plier le Royaume-Uni, bien défendu par la Royal Air Force. C'est le premier revers militaire du Führer, obligé de réorienter sa stratégie au moment où paraît l'affiche. Les craintes des autorités d'occupation de voir se multiplier les actes antiallemands sont donc renforcées par le sentiment que les Français pourraient, par leur insubordination, se faire l'écho sur leur territoire de la résistance anglaise. Cette affiche recèle une ultime curiosité : cet avis à la population est surmonté de l'expression « République française ». Ce régime n'est-il donc pas mort les 10 et 11 juillet ?

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU LOIRET

AVIS A LA POPULATION

Dépôt des armes à feu et des munitions

La population a déjà été invitée à plusieurs reprises à déposer dans les mairies les armes à feu et les munitions de toute nature.

Cette obligation ne comporte aucune exception et doit être rigoureusement appliquée.

Les Autorités Militaires d'occupation m'ont fait connaître qu'elles n'avaient jusqu'à maintenant appliqué que des sanctions bénignes, mais que, en raison du nombre élevé des infractions constatées, elles sont déterminées dorénavant à appliquer aux contrevenants des peines très graves.

J'adresse donc à la population un appel pressant pour que ceux qui n'ont pas encore déposé les armes à feu et les munitions en leur possession se mettent immédiatement en règle.


ORLÉANS, le 9 Septembre 1940.

Le Préfet, J. MORANE.

9.9.1940
IMPRIMERIE ORLÉANAISE, 31, rue de la République, ORLÉANS

Document 8 : Avis à la population, 9 septembre 1940
(AD45, Affiche série R 02)

CHEHAULT



Verordnung

über die Abgabe und den Bezug von Lebensmitteln und Gebrauchsgegenständen aller Art im besetzten Gebiet.

Auf Grund der mir vom Oberbefehlshaber des Heeres erteilten Ermächtigung verordne ich im Interesse einer geordneten und gleichmässigen Versorgung der Bevölkerung im besetzten Gebiet, was folgt:

1. Lebensmittel und Gebrauchsgegenstände aller Art dürfen nur im einem dem üblichen Bedarf entsprechenden Umlang abgegeben werden.
2. Hamsterei, d.h. ungewöhnlicher Einkauf oder übermässige Bevorratung ist verboten.
3. Die deutschen Soldaten und Reichsangehörigen haben Befehl, diese Bestimmungen zu beachten. Sie dürfen nur für ihren eigenen augenblicklichen Bedarf und nur gegen sofortige Barzahlung kaufen. Leitungsbearbeitungen werden nur bei grösseren Aufträgen (über 500.— RM) vom Führer der kaufenden Einheit ausgestellt.
4. Verstösse gegen diese Bestimmungen werden bestraft.

Der Oberbefehlshaber der Heeresgruppe

Ordonnance

concernant la vente et l'achat de vivres et d'articles d'usage courant dans les territoires occupés.

A la suite des pleins pouvoirs qui m'ont été confiés par le commandant en chef des armées allemandes, je décrète ce qui suit, dans l'intérêt du ravitaillage régulier de la population en territoire occupé :

1. Les vivres et articles d'usage courant ne pourront être vendus ni achetés au delà de quantités normales.
2. L'accaparement, c'est-à-dire l'achat excessif de provisions est défendu.
3. Les soldats allemands ainsi que les ressortissants du Reich ont reçu l'ordre de respecter ces prescriptions. Ils ne pourront acheter que ce qui permet de couvrir leurs besoins immédiats et contre paiement au comptant. Les certificats de livraison ne seront délivrés que par les chefs de l'unité qui opère les achats et ceci uniquement pour des commandes dépassant la somme de 500.— Reichsmark.
4. Toute infraction à cette ordonnance sera punie.

Le commandant en chef du groupe d'armées

Document 9 : Ordonnance concernant les vivres et les articles d'usage courant (1940, AD45, Affiche série R 01)

Document 9 : l'ordonnance sur les vivres

Comme le montre le document précédent, les autorités d'occupation délèguent volontiers aux Français la diffusion des consignes officielles. Il leur arrive pourtant de prendre l'initiative de s'adresser directement à la population par voie d'affichage. Les affiches allemandes se reconnaissent facilement : elles sont le plus souvent bilingues, signées par le représentant militaire ordonnateur et encadrées de rouge. Les symboles du III^e Reich sont parfois présents, comme ici l'aigle et la croix gammée.

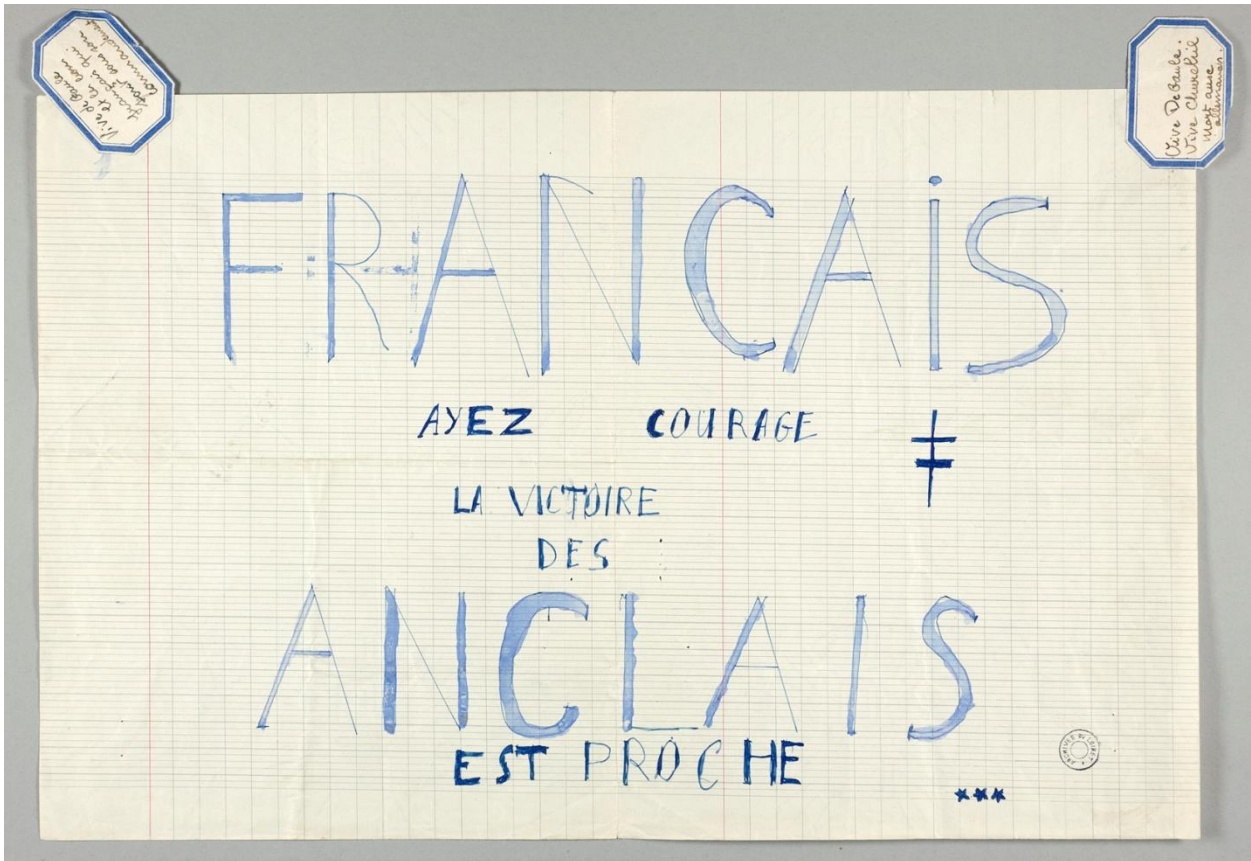
Le texte doublement présent en allemand et en français rappelle que le message s'adresse autant aux troupes occupantes qu'aux Français. Il est vrai que le troisième article de l'ordonnance est destiné spécialement aux soldats allemands. Toutefois la langue de l'occupant se déploie à gauche de l'affiche, comme sur toutes les autres du même type, ce qui, compte tenu du sens de lecture, lui confère une primauté évidente. La terminologie employée confirme cette volonté d'en imposer : le « commandant en chef » a obtenu les « pleins pouvoirs » sur les « territoires occupés ». Si l'on ajoute les emblèmes de l'Allemagne nazie qui dominent le tout, on est en droit de trouver que cela fait beaucoup pour de simples mesures concernant le ravitaillement. Il semble ainsi que le désir des Allemands d'impressionner les vaincus soit inversement proportionnel à l'importance de cette ordonnance.

Le problème soulevé est pourtant prégnant dans la France occupée. Alors que la pénurie s'installe et que les cartes de rationnement font leur apparition, le développement rapide d'un marché parallèle impose, dès 1940, une réaction des autorités tant françaises qu'allemandes. En effet, une partie des produits disponibles sont détournés hors des circuits économiques régulés pour les réserver à un marché noir nettement plus lucratif. Cette ordonnance sur les vivres et les articles d'usage courant vise à prévenir l'accaparement de tels produits, inaugurant ainsi les multiples et vaines tentatives pour combattre le commerce illégal. Malgré le caractère volontairement très solennel de l'affiche, les quatre articles de l'ordonnance ne paraissent guère dissuasifs. Où fixer la limite entre les réserves d'aliments constituées par précaution et l'abus caractérisé ? Les soldats allemands ne sont-ils pas tentés d'user de leur situation de supériorité pour s'affranchir des ordres reçus ? Quelles sont donc les sanctions auxquelles il est fait allusion ? Seront-elles identiques pour les Allemands et pour les Français ? Une telle ordonnance ne peut guère espérer qu'un impact limité. L'enjeu se situe probablement ailleurs : l'opinion publique française attribue les difficultés de ravitaillement à l'occupant, et ces dispositions viennent à point pour montrer que ce dernier se préoccupe de ce problème, y compris en invitant ses soldats à faire preuve de mesure. Victime de la prédation allemande et de l'envolée des prix sur le marché noir, la population française n'a probablement guère accordé de crédit à ce qui ressemble davantage à une déclaration d'intention qu'à un ensemble de décisions efficaces.

Document 10 : un lycéen résistant

Le 22 octobre 1940, à l'occasion de funérailles, une manifestation antiallemande se forme devant la cathédrale Sainte-Croix à Orléans. Qui ose ainsi défier l'occupant à deux pas d'une antenne de la *Kommandantur*, sise rue de la République ? Des lycéens. Les circonstances exactes de cette audace sont mal connues. Cela pourrait n'être qu'une effronterie de gamins, mais les Allemands, conscients de ce que cette affaire révèle de l'opinion publique française à leur égard, prennent la chose au sérieux. Une enquête est ouverte par la *Geheime Feldpolizei* (GFP, police secrète de campagne), organisme chargé de la lutte contre toute action hostile au Reich, alors rattaché à la *Feldkommandantur* de Bourges.

Les autorités françaises ne sont pas inactives non plus. Le 23 octobre, elles récupèrent rue Jeanne d'Arc une affiche antiallemande improvisée sur une copie à réglure Seyès et maintenue par deux étiquettes d'écolier. Elle est attribuée à un élève du lycée Pothier, alors situé dans cette même rue. Il a tracé à la plume, avec une application maladroite et touchante, non un slogan contre les Allemands, mais un message d'espoir à l'attention de



Document 10 : Affiche réalisée par un lycéen, octobre 1940 (AD45, 138 W 25 853)

ses compatriotes. « Français ayez courage, la victoire des Anglais est proche ». Les deux étiquettes portent elles aussi des inscriptions : « Vive De Gaule [sic] et les bons français qui sont sous son commandement » pour la première, « Vive De Gaule [sic] Vive Churchill [sic] Mort aux allemands » pour la seconde. Une croix de Lorraine, excentrée car sans doute ajoutée tardivement, est également visible sur la feuille.

Ce document montre l'implication de la jeunesse dans les premières formes de résistance à l'occupation. L'affiche, réalisée avec les moyens du bord, témoigne à sa manière de la force du sentiment patriotique chez des jeunes gens bercés par la morale républicaine et les récits des anciens combattants de la Grande Guerre. Cet exemple n'est pas isolé, on peut citer dans un esprit semblable les célèbres manifestations du 11 novembre 1940 à Paris



Document 10 : Affiche réalisée par un lycéen, détails, octobre 1940 (montage d'après AD45, 138 W 25 853)

auxquelles prirent part étudiants et lycéens, mais il a existé une grande variété d'engagement dans la résistance pour les jeunes¹².

En outre, le choix de centrer le contenu de ce placard sur la poursuite de la guerre par l'Angleterre et par le général de Gaulle rappelle le basculement rapide de l'opinion en faveur du Royaume-Uni et l'affirmation, plus hésitante, de la France libre. L'épisode de Mers-el-Kébir rapidement digéré, les Français se montrent d'autant plus anglophiles que l'affrontement entre une Angleterre isolée et une Allemagne apparemment irrésistible paraît dissymétrique. Au mois d'août 1940 les assauts de la Luftwaffe n'en sont pas moins repoussés au-dessus de la Grande-Bretagne, le projet de débarquement sur le littoral anglais prévu par Hitler est abandonné, et la flamme de l'espoir continue de brûler. Sevrée d'informations fiables par les canaux habituels, la population hexagonale se tourne alors vers la BBC et ses émissions francophones qui mettent en avant ceux qui ont choisi de ne pas renoncer. La figure de Charles de Gaulle, si peu entendu le 18 juin 1940, s'impose par ce biais, mais le processus d'unification de la Résistance sous son autorité se révélera difficile. Il n'empêche, l'homme impressionne par ses discours radiodiffusés. Comment une bonne partie de la jeunesse n'aurait-elle pas été séduite par cette incarnation du refus de la défaite, magistral contre-pied à l'attitude du maréchal Pétain, l'homme de l'armistice, le vieillard autoritaire, et désormais le complice de l'ennemi ?

Document 11 : les prisonniers de guerre

La campagne de mai et juin 1940 a permis à l'armée allemande de capturer environ 1,8 million de soldats français¹³. Le sort de ces prisonniers de guerre a constitué un enjeu politique évident dès la signature de l'armistice, l'article 20 les condamnant à attendre une paix à venir pour être libérés, mais pour les autorités d'occupation les préoccupations sont d'abord militaires. Les hommes ainsi détenus apparaissent à la fois comme des prises de guerre, des soldats désarmés mais toujours ennemis (et donc potentiellement dangereux) et une main-d'œuvre à exploiter. Ceci explique une attitude allemande continuellement ferme mais plus ou moins accommodante en fonction des circonstances et des demandes françaises.

Les Allemands ont dû organiser une administration pénitentiaire sur les lieux-mêmes de leurs conquêtes, réutilisant des équipements existants pour créer des *Frontstalag*, autrement dit des camps de rétention avancés pour prisonniers de guerre (*Stalag* étant l'abréviation de *Stamm-lager*). Les autorités d'occupation n'ont conçu ce dispositif que comme un système provisoire, les prisonniers étant transférés outre-Rhin à l'automne 1940 ou au plus tard au début de 1941. Le Loiret compte en 1940 trois Frontstalag : celui d'Orléans (Frontstalag 153, caserne du quartier Dunois), celui de Montargis (Frontstalag 151, caserne Gudin) et celui de Pithiviers (Frontstalag 152). Mais les camps de prisonniers sont plus nombreux puisqu'il y en avait aussi un à Beaune-la-Rolande, rattaché au Frontstalag 152, et un autre à Jargeau, rattaché au Frontstalag 153. Amer paradoxe, les camps de Pithiviers, Beaune-la-Rolande et Jargeau ont été aménagés par les autorités françaises de manière anticipée, dès 1939, dans la perspective d'y accueillir les réfugiés parisiens ou les futurs prisonniers allemands... Et ils seront reconvertis ensuite pour recevoir, selon les lieux et les moments de la guerre, les Juifs, les Tsiganes, les prostituées,

¹² Pour un échantillon de cette diversité on peut consulter entre autres la brochure éditée par la Fondation de la Résistance à l'occasion du Concours national de la Résistance et de la déportation 2003, [disponible en ligne](#).

¹³ Sur la question des prisonniers de guerre, voir Yves Durand, *La Captivité. Histoire des prisonniers de guerre français (1939-1945)*, Paris, Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc, 1980.

les communistes, les prisonniers de guerre originaires des colonies, les réfractaires au STO, les prisonniers allemands...

Dès juillet 1940, les Français font valoir auprès de leurs interlocuteurs allemands que les hommes sont nécessaires à l'économie française, et particulièrement aux travaux agricoles puisque c'est l'époque des moissons. Les demandes émanent d'ailleurs directement des fermes, qui pressent les autorités d'occupation pour qu'elles leur fournissent des bras. Ces

le 16 Octobre 1940

Visite de Monsieur le Sous Préfet
à Monsieur le Major von Donop,
Commandant la Frontstalag 151

Après examen de la situation provoquée par le rappel de prisonniers de guerre travaillant dans les champs, et des mesures qui ont des chances d'être prises d'ici peu, le Major von Donop et Mr. le Sous-Préfet sont arrivés à la conclusion qu'une démarche de Monsieur le Préfet à Orléans auprès du Général Ziegler était inutile puisque celui-ci ne pourrait que confirmer ce que le Major von Donop a dit.

Ont été rappelés environ 670 prisonniers. Quoique pour des raisons qui ne peuvent pas nous être communiquées, le Major von Donop ne puisse pas rendre ces prisonniers en totalité, la question du travail aux champs ne perd pas toute son attention, et il compte remédier à cette situation de la façon suivante :

- 1° - Le camp de prisonniers de Bourges est maintenant sous ses ordres. Hier il s'y est rendu, et il a pu y arriver à la conclusion que très probablement, environ 200 prisonniers pourront d'ici peu être transférés de Bourges au Camp de Montargis.
- 2° - Au dépôt de Mignères ont travaillé jusqu'à maintenant environ 450 Prisonniers. Maintenant le travail est moins fort de sorte que déjà hier, 20 prisonniers ont été rendus au camp de Montargis, et l'on pense qu'environ 100 prisonniers reviendront dans un temps assez restreint au Camp.

Ainsi environ 300 prisonniers seront en surnombre au camp et pourront être rendus au travail des champs, et dès aujourd'hui la Kommandantur du Camp a envoyé environ 10 prisonniers dans certaines communes pour satisfaire aux besoins les plus urgents.

Bien entendu, les maires n'obtiendront pas satisfaction dans une mesure aussi large qu'auparavant. Les demandes devront être triées au volet avant d'être transmises au Camp.

A ce sujet, il a été convenu avec le Major von Donop que les Maires ne devront plus s'adresser, en aucun cas directement aux Autorités Allemandes, au sujet de prisonniers de guerre. Toutes affaires à ce sujet seront à adresser à Monsieur le Sous-Préfet, qui les transmettra à qui de droit s'il juge pouvoir donner un avis favorable, ou les retourner si le demande ne lui paraît pas justifiée. Mr. le Sous-Préfet a dit qu'il enverrait une circulaire aux Maires à ce sujet.

La redevance à payer pour les prisonniers de guerre est

dernières ont intérêt à se montrer relativement conciliantes car l'Allemagne compte sur les ressources françaises pour subvenir à son effort de guerre. À partir du 21 juillet, un cadre réglementaire est fixé par le préfet pour les prisonniers bénéficiant d'une dérogation leur permettant d'effectuer des travaux civils hors des camps, mais il faut régulièrement ajuster ces dispositions. Les échanges entre les services préfectoraux et les commandants militaires allemands, répercutés par l'administration française, se succèdent ensuite jusqu'à l'automne et témoignent des compromis qu'il faut trouver pour satisfaire chaque camp, ainsi que de l'évolution du régime de Vichy qui s'engage de plus en plus ouvertement dans la collaboration.

- 2 -

uniformément fixée à 14 frs., sans exception. Seul, dans des cas tout à fait exceptionnels, un abaissement pourra être accordé, sur recommandation de Monsieur le Sous-Préfet.

Monsieur le Sous-Préfet a également promis à Monsieur le Major von Donop d'écrire aux Maires pour leur rappeler les responsabilités qu'ils prennent sur eux en louant des prisonniers de guerre. Ceci, sur la réflexion de Mr. von Donop que les évasions et essais d'évasion étaient beaucoup trop nombreux parmi les prisonniers travaillant dans l'agriculture. Le Major von Donop demande qu'en outre, puisque lui-même n'a pas l'autorité pour le faire, que Monsieur le Sous-Préfet envisage la possibilité de prendre des sanctions contre les maires chez lesquels des évasions trop fréquentes se produiraient à l'avenir.

En outre, le Lieutenant Hesse, qui s'occupe de toutes les affaires de travail au dehors au camp de prisonniers, signale que le Maire de Courtenay comme faisant de l'obturation par derrière, quoique restant toujours assez correct avec eux.

Au sujet de la redevance à payer pour les prisonniers, je me permets de rappeler à Monsieur le Sous-Préfet, qu'il y aurait peut-être lieu de demander une première exception à mon sujet, puisque, en principe je devrais tomber sous le coup de cette nouvelle application.

Le compte rendu de la visite du sous-préfet de Montargis au commandant du Frontstalag 151 témoigne de ces compromis qui annoncent les compromissions à venir. La rencontre s'est déroulée le 16 octobre 1940, à un moment où le régime de Vichy prend un virage décisif vers une voie qui sera sans retour. Le 3 octobre est décidé que les Juifs auront un statut particulier, discriminatoire. Ce statut n'est publié au journal officiel que le 18 octobre, mais dès le 4 les préfets de la zone occupée reçoivent le pouvoir d'assigner les Juifs à résidence, et même de les interner dans des camps spéciaux. Le 10 octobre, Pétain lance officiellement sa politique de « Révolution nationale ». Il rencontre Hitler à Montoire le 24 et annonce la collaboration dans son discours du 30 octobre. En un mois sont posées les bases de ce que le régime de Vichy a été jusqu'en 1944 : un régime autoritaire, idéologiquement réactionnaire, violemment discriminatoire et inféodé à l'Allemagne. Ce contexte, ou au moins la dynamique enclenchée, ne pouvait être ignoré du sous-préfet à la date du 16 octobre.

Malgré les efforts déployés côté français pour laisser penser qu'une discussion a réellement été engagée, on constate rapidement que c'est l'officier allemand qui se trouve en position de force. Ce dernier signifie régulièrement à son interlocuteur les limites de la négociation : inutilité d'en appeler à une autorité supérieure en espérant une attitude plus souple, absence de justification des décisions allemandes, obligation de passer par les autorités françaises pour faire un premier tri des demandes, fixation stricte de la redevance due pour l'emploi d'un prisonnier. Le commandant du Frontstalag termine en taçant le sous-préfet pour les évasions, tentées ou réussies, de ces prisonniers travaillant hors des camps¹⁴.

Face à lui le sous-préfet est assez démuni. Son autorité de tutelle se soucie pourtant, et depuis longtemps, du sort de ces prisonniers. L'armistice prévoyait qu'ils seraient libérés à la signature d'un traité de paix entre la France et l'Allemagne. La perspective d'un tel traité s'éloignant rapidement, Vichy s'ingénie à assouplir les conditions de détention, voire à obtenir des élargissements. Le 28 juillet est créé la direction des services des prisonniers de guerre, laquelle est spécialement chargée de cette question. En septembre, la France propose à l'Allemagne un système de relève, des travailleurs français étant proposés en échange de prisonniers¹⁵. L'offre ne suscite aucun intérêt chez les dirigeants du III^e Reich. Pour l'heure ils préfèrent les conserver précieusement comme otages, et comme main-d'œuvre en partance pour l'Allemagne. L'idée, portée cette fois par les Allemands, ne fera surface qu'en 1942, lorsque Berlin éprouvera le besoin d'accélérer son effort de guerre.

En octobre 1940 il n'y a donc rien à attendre des autorités allemandes, alors que le régime de Vichy est en train d'opérer un rapprochement vis-à-vis de l'ancien ennemi. Sans qu'aucune annonce officielle ne soit encore intervenue, une collaboration de fait se met en place dans la gestion des prisonniers. Les autorités françaises, en acceptant de jouer le rôle de filtre pour les demandes de travailleurs, se donnent l'illusion de peser sur le destin des prisonniers, mais en réalité se réduisent elles-mêmes au statut d'auxiliaires administratifs du Reich. Une mention manuscrite, « travailleurs strictement indispensables », sans doute ajoutée par le sous-préfet au compte rendu de la rencontre (tapé par un prisonnier !), montre que les consignes allemandes ont été parfaitement intégrées et que du côté français on n'a pas l'intention d'y déroger. La vassalisation du pays est en marche.

¹⁴ Yves Durand a montré que dans l'ensemble les évadés ont été peu nombreux (environ 200 000 pour 1,8 million de prisonniers). Il attribue cette faible proportion à des facteurs comme l'impréparation à la captivité, l'effondrement moral, l'idée que la guerre est finie et que la démobilisation est proche...

¹⁵ D'après Yves Durand, *La Captivité. Histoire des prisonniers de guerre français (1939-1945)*, Paris, Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc, 1980, p. 321.

Fiches pédagogiques

Les fiches pédagogiques qui suivent constituent des propositions d'exploitation des documents présentés précédemment dans ce dossier. Conformément aux exigences de l'enseignement secondaire, elles ont été conçues pour pouvoir être imprimées ou photocopiées directement, mais peuvent tout aussi bien servir de sources d'inspiration aux collègues qui souhaiteraient les adapter à leurs élèves ou à leur progression. À titre indicatif, on a fait figurer le niveau auquel elles s'adressent prioritairement. Les numéros des pages correspondant aux fiches et à leur correction complètent cette liste.

Références des programmes en vigueur :

Troisième : [Bulletin officiel spécial n° 6 du 28 août 2008](#)

Première STMG : [Bulletin officiel spécial n° 4 du 29 avril 2010](#)

	Fiche	Correction
Troisième : la défaite de 1940 (1)	46	56
Troisième : la défaite de 1940 (2)	48	56
Première STMG : la défaite de mai-juin 1940	50	57
Première STMG : les débuts de la résistance	52	58
Première STMG : la population française, le régime de Vichy et l'occupation allemande	54	58

Cliquez sur l'intitulé des fiches pour y accéder directement, et sur le numéro de page correspondant pour aller à la correction.

Voir toutes [les corrections](#).

Retour au [sommaire](#).

Troisième – Effondrement et refondation républicaine (1940-1946)

La défaite de 1940 (1)

Doc 1 : chronologie

10 mai 1940 : début de l'offensive allemande contre la France

20 mai : arrivée des premiers réfugiés dans le Loiret

14 juin : entrée des troupes allemandes dans Paris

16 juin : Le maréchal Pétain est nommé président du Conseil (chef du gouvernement). Entrée des Allemands à Orléans

17 juin : Pétain demande l'armistice

18 juin : réfugié à Londres, le général de Gaulle lance un appel à la poursuite de la guerre

22 juin : signature de l'armistice

25 juin : entrée en application de l'armistice

29 juin : le gouvernement s'installe à Vichy

10 juillet : le Parlement vote les pleins pouvoirs à Pétain. Fin de la Troisième République

11 juillet : Pétain publie les actes constitutionnels qui mettent en place le régime de Vichy

46

Doc 2 : Extrait des rapports des maires au préfet du Loiret après les événements de juin 1940

<p><u>COMBLEUX</u></p>	<p><u>Côté militaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none">-Jeudi 13 Juin : arrivée des soldats français-14 Juin : arrivée des réfugiés-16 Juin : la population s'enfuit-17 Juin : arrivée de nouveaux soldats français-18 Juin : arrivée de 4 allemands (dont 3 officiers)-22 Juin : fusillade entre soldats français et allemands ; 7 français sont fait prisonniers.-25 Juin : Inhumation de 3 cadavres repêchés dans la Loire (1 français, 1 noir, 1 allemand). <p><u>Côté administratif :</u></p> <ul style="list-style-type: none">-Services assurés du 13 au 26 Juin par l'adjoint (Maire mobilisé)
<p><u>DONNERY</u></p>	<p><u>Côté militaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none">-15 Juin : la plus grande partie de la population évacue la commune.-16 Juin : le pont du canal saute (ordre militaire) provoquant des dégâts aux habitations voisines.-17 Juin : Passage des troupes françaises (abandon du matériel, vu le manque de ponts). 2 noirs se noient.-18 Juin : Arrivée des troupes allemandes-20 juin : la population jette dans le canal le matériel abandonné.-du 24 au 29 Juin : passage des troupes allemandes. <p><u>Côté Ravitaillement :</u></p> <ul style="list-style-type: none">-Ravitaillement difficile. Pain rationné. <p><u>Côté administratif :</u></p> <ul style="list-style-type: none">-Maire absent du 16 au 29 Juin.

Doc 3 : discours radiodiffusé du maréchal Pétain le 17 juin 1940

Français !

à l'appel de M. le président de la République, j'assume à partir d'aujourd'hui la direction du gouvernement de la France. Sûr de l'affection de notre admirable armée, qui lutte avec un héroïsme digne de ses longues traditions militaires contre un ennemi supérieur en nombre et en armes, sûr que par sa magnifique résistance elle a rempli son devoir vis-à-vis de nos alliés, sûr de l'appui des anciens combattants que j'ai eu la fierté de commander, sûr de la confiance du peuple tout entier, je fais à la France le don de ma personne pour atténuer son malheur.

En ces heures douloureuses, je pense aux malheureux réfugiés, qui, dans un dénuement extrême, sillonnent nos routes. Je leur exprime ma compassion et ma sollicitude. C'est le cœur serré que je vous dis aujourd'hui qu'il faut cesser le combat.

Je me suis adressé cette nuit à l'adversaire pour lui demander s'il est prêt à rechercher avec nous, entre soldats, après la lutte et dans l'honneur, les moyens de mettre un terme aux hostilités.

Que tous les Français se groupent autour du gouvernement que je préside pendant ces dures épreuves et fassent taire leur angoisse pour n'écouter que leur foi dans le destin de la patrie.

Doc 4 : extrait de la convention d'armistice du 22 juin 1940

Article premier. — Le gouvernement français ordonne la cessation des hostilités contre le Reich allemand [...]

Art. 2. — Pour assurer les intérêts du Reich allemand, le territoire français situé au nord et à l'ouest de la ligne tracée sur la carte ci-annexée sera occupé par les troupes allemandes. [...]

Art. 3. — Dans les régions françaises occupées, le Reich allemand exerce tous les droits de la puissance occupante. Le gouvernement français s'engage à faciliter par tous les moyens les réglementations et l'exercice de ces droits ainsi que l'exécution avec le concours de l'administration française. Le gouvernement français invitera immédiatement toutes les autorités et tous les services administratifs français du territoire occupé à se conformer aux réglementations des autorités militaires allemandes et à collaborer avec ces dernières d'une manière correcte. [...]

Art. 10. — Le gouvernement français s'engage à n'entreprendre à l'avenir aucune action hostile contre le Reich allemand avec aucune partie des forces armées qui lui restent ni d'aucune autre manière. [...]

Art. 18. — Les frais d'entretien des troupes d'occupation allemandes sur le territoire français seront à la charge du gouvernement français. [...]

Art. 24. — La présente convention d'armistice est valable jusqu'à la conclusion du traité de paix. Elle peut être dénoncée à tout moment pour prendre fin immédiatement par le gouvernement allemand si le gouvernement français ne remplit pas les obligations par lui assumées dans la présente convention.

Consignes

- 1) Résumez en quelques phrases les événements qui ont abouti à la fin de la Troisième République.
- 2) Montrez en quoi la situation est dramatique dans le Loiret en juin 1940.
- 3) Comment le maréchal Pétain analyse-t-il la défaite française ? En quoi cela justifie-t-il la demande d'armistice ? Quel élément de la chronologie montre qu'un autre choix était possible ?
- 4) Pourquoi peut-on dire que l'armistice est particulièrement dur pour les Français ?

Troisième – Effondrement et refondation républicaine (1940-1946)

La défaite de 1940 (2)

Doc 1 : discours du général de Gaulle le 18 juin 1940 diffusé à la radio anglaise (BBC)

Les chefs qui, depuis de nombreuses années, sont à la tête des armées françaises, ont formé un gouvernement.

Ce gouvernement, alléguant la défaite de nos armées, s'est mis en rapport avec l'ennemi pour cesser le combat.

Certes, nous avons été, nous sommes, submergés par la force mécanique, terrestre et aérienne, de l'ennemi.

Infiniment plus que leur nombre, ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui nous font reculer. Ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui ont surpris nos chefs au point de les amener là où ils en sont aujourd'hui.

Mais le dernier mot est-il dit ? L'espérance doit-elle disparaître ? La défaite est-elle définitive ? Non !

Croyez-moi, moi qui vous parle en connaissance de cause et vous dis que rien n'est perdu pour la France. Les mêmes moyens qui nous ont vaincus peuvent faire venir un jour la victoire.

Car la France n'est pas seule ! Elle n'est pas seule ! Elle n'est pas seule ! Elle a un vaste Empire derrière elle. Elle peut faire bloc avec l'Empire britannique qui tient la mer et continue la lutte. Elle peut, comme l'Angleterre, utiliser sans limites l'immense industrie des États-Unis.

Cette guerre n'est pas limitée au territoire malheureux de notre pays. Cette guerre n'est pas tranchée par la bataille de France. Cette guerre est une guerre mondiale. Toutes les fautes, tous les retards, toutes les souffrances, n'empêchent pas qu'il y a, dans l'univers, tous les moyens nécessaires pour écraser un jour nos ennemis. Foudroyés aujourd'hui par la force mécanique, nous pourrions vaincre dans l'avenir par une force mécanique supérieure. Le destin du monde est là.

Moi, Général de Gaulle, actuellement à Londres, j'invite les officiers et les soldats français qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, avec leurs armes ou sans leurs armes, j'invite les ingénieurs et les ouvriers spécialistes des industries d'armement qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, à se mettre en rapport avec moi.

Quoi qu'il arrive, la flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas.

Demain, comme aujourd'hui, je parlerai à la Radio de Londres.

Doc 2 : compte rendu du maire d'Ardon pour la journée du 8 août 1940

_____ ARDON _____ 8 août _____

Le Maire d'Ardon porte à la connaissance des habitants les avis suivants émanant de l'Autorité militaire allemande :

1^o

Dans la nuit du 6 au 7 août des braconniers ont été surpris par une patrouille allemande, chassant à la lanterne à Dry en direction de Cléry ; ils ont tiré 5 coups de fusil et se sont soustraits à toute recherche. En représaille, et pour l'exemple, six otages, pris dans la population de Dry ont été emprisonnés pendant la nuit même.

En conséquence l'Autorité militaire édicte pour tout le district, la fermeture des cafés à 21 h 30 (Heure allemande), et l'interdiction pour les civils de circuler dans les rues après 22 heures (H. alle)

2^o

Des lignes téléphoniques appartenant à l'Armée allemande ont été coupées par la population française. Si de tels actes de sabotage se répétaient, des otages seront pris dans les communes intéressées. Sera fusillé quiconque commettra un acte de sabotage.

Capitaine Schachten
i. v. Commandant de la ville



Consignes

- 1) Quels sont les arguments du général de Gaulle pour poursuivre les combats ? Comparez-les avec ceux du maréchal Pétain lors de son discours du 17 juin.
- 2) D'après le document 2, qu'est-ce qui montre que certains Français continuent la lutte contre les Allemands ? Comment ces derniers réagissent-ils ?
- 3) Qui est l'auteur du document 3 ? Pourquoi permet-il de dire que certains Français soutiennent l'Angleterre et le général de Gaulle dans leur lutte contre les Allemands ?

Première STMG – L'année 1940

Première partie : la défaite de mai – juin 1940

Doc 1 : chronologie

10 mai 1940 : début de l'offensive allemande contre la France

20 mai : arrivée des premiers réfugiés dans le Loiret

14 juin : entrée des troupes allemandes dans Paris

16 juin : Pétain est nommé président du Conseil (chef du gouvernement). Entrée des Allemands à Orléans

17 juin : Pétain demande l'armistice

18 juin : réfugié à Londres, le général de Gaulle lance un appel à la poursuite de la guerre

22 juin : signature de l'armistice

25 juin : entrée en application de l'armistice. Installation du nouveau préfet du Loiret Jacques Morane

27 juin : les derniers incendies sont éteints à Orléans

28 juin : arrivée des troupes allemandes à Beaugency

29 juin : le gouvernement s'installe à Vichy

Doc 2 : rue Royale à Orléans après les combats de juin 1940



Vers le 15 juin, [...] les habitants de la rive droite commencèrent à s'ébranler. Ce mouvement dégénéra en panique avec les bombardements aériens, assez violents, des principaux points de passage de la Loire et l'annonce de la destruction imminente des ponts par l'armée française.

Dès le 15, Orléans se vidait, tandis que de grands incendies faisaient rage, que personne ne combattait, municipalité et pompiers ayant quitté la ville. Lorsque les deux ponts sautèrent le 15 au soir, il ne restait plus dans la ville que quelques centaines d'habitants. [...]

Tous les services publics de l'État et du Département avaient volé en éclats, le personnel était dispersé dans le Centre et le Sud-Ouest jusqu'en Dordogne. Il n'existait plus aucun moyen de communication ni de transport. Chaque commune était livrée à elle-même.

Doc 3 : témoignage du préfet Jacques Morane sur la situation dans le Loiret en juin 1940

<p><u>COMBLEUX</u></p>	<p><u>Côté militaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none">-Jeudi 13 Juin : arrivée des soldats français-14 Juin : arrivée des réfugiés-16 Juin : la population s'enfuit-17 Juin : arrivée de nouveaux soldats français-18 Juin : arrivée de 4 allemands (dont 3 officiers)-22 Juin : fusillade entre soldats français et allemands ; 7 français sont fait prisonniers.-25 Juin : Inhumation de 3 cadavres repêchés dans la Loire (1 français, 1 noir, 1 allemand). <p><u>Côté administratif :</u></p> <ul style="list-style-type: none">-Services assurés du 13 au 26 Juin par l'adjoint (Maire mobilisé)
<p><u>DONNERY</u></p>	<p><u>Côté militaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none">-15 Juin : la plus grande partie de la population évacue la commune.-16 Juin : le pont du canal saute (ordre militaire) provoquant des dégâts aux habitations voisines.-17 Juin : Passage des troupes françaises (abandon du matériel, vu le manque de ponts). 2 noirs se noient.-18 Juin : Arrivée des troupes allemandes-20 juin : la population jette dans le canal le matériel abandonné.-du 24 au 29 Juin : passage des troupes allemandes. <p><u>Côté Ravitaillement :</u></p> <ul style="list-style-type: none">-Ravitaillement difficile. Pain rationné. <p><u>Côté administratif :</u></p> <ul style="list-style-type: none">-Maire absent du 16 au 29 Juin.

Doc 5 : discours radiodiffusé du maréchal Pétain le 17 juin 1940

Français !

à l'appel de M. le président de la République, j'assume à partir d'aujourd'hui la direction du gouvernement de la France. Sûr de l'affection de notre admirable armée, qui lutte avec un héroïsme digne de ses longues traditions militaires contre un ennemi supérieur en nombre et en armes, sûr que par sa magnifique résistance elle a rempli son devoir vis-à-vis de nos alliés, sûr de l'appui des anciens combattants que j'ai eu la fierté de commander, sûr de la confiance du peuple tout entier, je fais à la France le don de ma personne pour atténuer son malheur.

En ces heures douloureuses, je pense aux malheureux réfugiés, qui, dans un dénuement extrême, sillonnent nos routes. Je leur exprime ma compassion et ma sollicitude. C'est le cœur serré que je vous dis aujourd'hui qu'il faut cesser le combat.

Je me suis adressé cette nuit à l'adversaire pour lui demander s'il est prêt à rechercher avec nous, entre soldats, après la lutte et dans l'honneur, les moyens de mettre un terme aux hostilités.

Que tous les Français se groupent autour du gouvernement que je préside pendant ces dures épreuves et fassent taire leur angoisse pour n'écouter que leur foi dans le destin de la patrie.

Consignes

- 1) Résumez en quelques phrases les événements militaires que la France et le Loiret ont connus en mai et juin 1940.
- 2) Donnez au moins trois éléments montrant que la situation est dramatique dans le Loiret en juin 1940.
- 3) Comment le maréchal Pétain analyse-t-il la défaite française ? En quoi cela-justifie-t-il la demande d'armistice ? Quel rôle s'attribue-t-il ? Quel élément de la chronologie montre qu'un autre choix était possible ?

Première STMG – L'année 1940

Deuxième partie : les débuts de la Résistance

Doc 1 : discours du général de Gaulle le 18 juin 1940 diffusé à la radio anglaise (BBC)

Les chefs qui, depuis de nombreuses années, sont à la tête des armées françaises, ont formé un gouvernement.

Ce gouvernement, alléguant la défaite de nos armées, s'est mis en rapport avec l'ennemi pour cesser le combat.

Certes, nous avons été, nous sommes, submergés par la force mécanique, terrestre et aérienne, de l'ennemi.

Infiniment plus que leur nombre, ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui nous font reculer. Ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui ont surpris nos chefs au point de les amener là où ils en sont aujourd'hui.

Mais le dernier mot est-il dit ? L'espérance doit-elle disparaître ? La défaite est-elle définitive ? Non !

Croyez-moi, moi qui vous parle en connaissance de cause et vous dis que rien n'est perdu pour la France. Les mêmes moyens qui nous ont vaincus peuvent faire venir un jour la victoire.

Car la France n'est pas seule ! Elle n'est pas seule ! Elle n'est pas seule ! Elle a un vaste Empire derrière elle. Elle peut faire bloc avec l'Empire britannique qui tient la mer et continue la lutte. Elle peut, comme l'Angleterre, utiliser sans limites l'immense industrie des États-Unis.

52 *Cette guerre n'est pas limitée au territoire malheureux de notre pays. Cette guerre n'est pas tranchée par la bataille de France. Cette guerre est une guerre mondiale. Toutes les fautes, tous les retards, toutes les souffrances, n'empêchent pas qu'il y a, dans l'univers, tous les moyens nécessaires pour écraser un jour nos ennemis. Foudroyés aujourd'hui par la force mécanique, nous pourrons vaincre dans l'avenir par une force mécanique supérieure. Le destin du monde est là.*

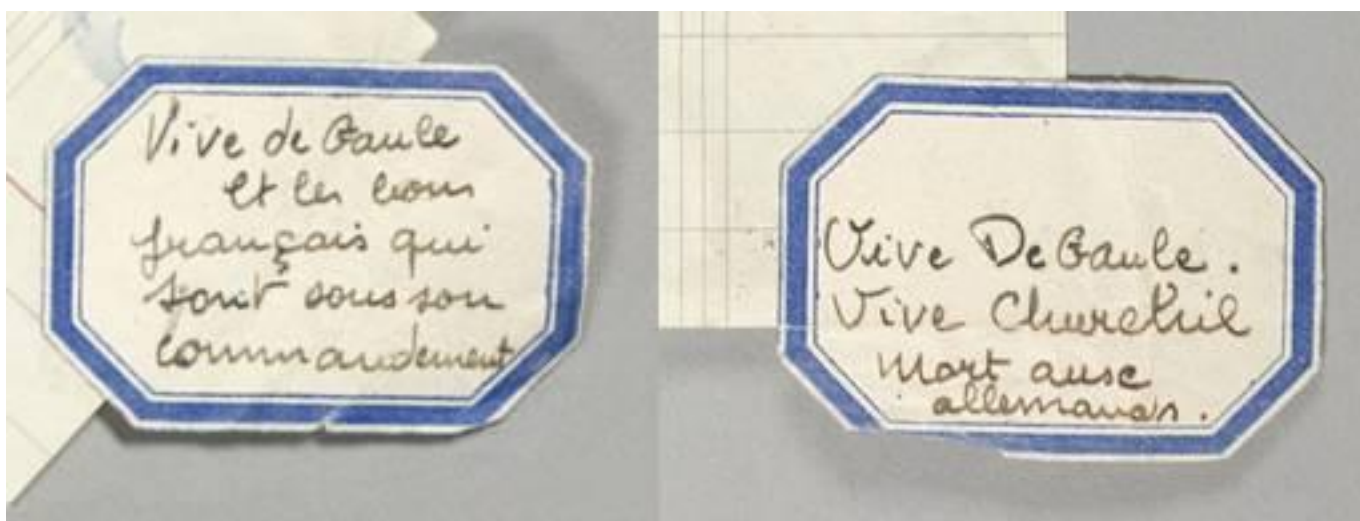
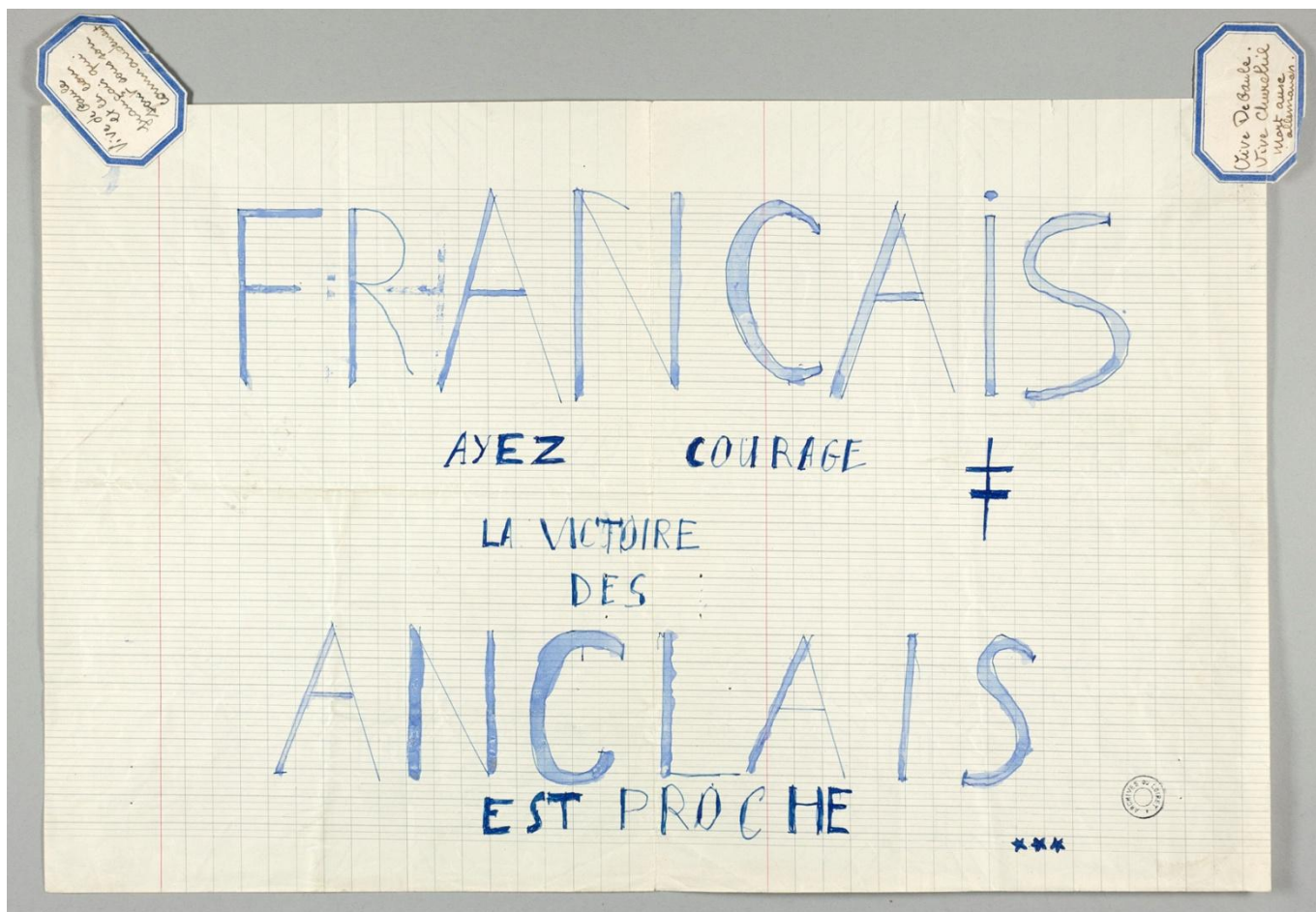
Moi, Général de Gaulle, actuellement à Londres, j'invite les officiers et les soldats français qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, avec leurs armes ou sans leurs armes, j'invite les ingénieurs et les ouvriers spécialistes des industries d'armement qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, à se mettre en rapport avec moi.

Quoi qu'il arrive, la flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas.

Demain, comme aujourd'hui, je parlerai à la Radio de Londres.

Doc 2 : otages pris par les Allemands à Montargis en août 1940

LISTE DES OTAGES PRIS PAR LES AUTORITES OCCUPANTES A LA SUITE DE LA RUPTURE D'UN CABLE TELEPHONIQUE ALLEMAND				
Nom	Age	Profession	Situation de famille	Observations
DAUBISSE Edmond	49 ans	Cordonnier	Marié 7 enf.	Ces quatre otages ont été détenus au Tribunal de Commerce de Montargis, sur l'ordre de l'ORTSKOMMANDANTUR pendant une durée de 12 jours, du 12 au 24 Août 1940.
ANGIBAULT Marcel	59 ans	Grainetier	Marié 1 enf.	
ALLAIRE René	37 ans	Représentant de commerce	Marié 3 enf.	
BESSON Antoine	43 ans	Receveur de l'Enregistrement.	Marié 1 enf.	



Consignes

- 1) Quels sont les arguments du général de Gaulle pour poursuivre les combats ? Comparez-les avec ceux du maréchal Pétain lors de son discours du 17 juin. Qu'en pensez-vous ?
- 2) D'après le document 2, qu'est-ce qui montre que certains Français continuent la lutte contre les Allemands ? Comment ces derniers réagissent-ils ? Cela vous paraît-il efficace ?
- 3) Montrez que le document 3 permet de dire que certains Français soutiennent l'Angleterre et le général de Gaulle dans leur lutte contre les Allemands.
- 4) A partir de vos réponses, proposez une définition de ce qu'était la « Résistance » en 1940.

Première STMG – L'année 1940

Troisième partie : la population française, le régime de Vichy et l'occupation allemande

Doc 1 : Article paru dans le Républicain orléanais et du Centre le 25 août 1940

Doc 2 : Chronologie

10 juillet : le Parlement vote les pleins pouvoirs à Pétain pour rédiger une nouvelle constitution

11 juillet : Pétain promulgue les actes constitutionnels qui mettent fin à la République et instaurent l'État français (appelé aussi régime de Vichy)

3 octobre : loi sur le statut des juifs (qui les exclut de nombreuses professions)

24 octobre : entrevue de Montoire (Loir-et-Cher) entre Hitler et Pétain

30 octobre : discours de Pétain annonçant le début d'une collaboration officielle entre le régime de Vichy et l'Allemagne

Ce qu'on doit faire Ce qu'on ne peut pas faire

A titre de rappel, voici, résumées, les principales déclarations des autorités allemandes et françaises intéressant le public :

- ON DOIT :**
- Être rendu chez soi pour 23 heures.
 - Refuser toute monnaie allemande autre que celle émise par la Reichskreditkassen.
 - Afficher lisiblement les prix de chaque article dans les magasins.
 - Remettre immédiatement tous les postes émetteurs, quels qu'ils soient, au plus prochain bureau de commandement militaire allemand.
 - Remettre toutes les armes à feu et munitions qu'on pourrait posséder, à l'exception des pièces de collection hors d'usage, aux autorités civiles ou militaires.
 - Camoufler toutes les lumières dès le coucher du soleil et jusqu'à son lever.
 - Rejoindre son poste en zone occupée, si on touche, de près ou de loin, à l'Agriculture.
 - S'adresser exclusivement aux autorités françaises pour toutes demandes relatives aux autorités allemandes.
 - Faire connaître ses besoins en main-d'œuvre à l'Office départemental de Placement.
 - Respecter tous les arrêtés en vigueur à ce jour, y compris ceux publiés avant l'occupation.

ON NE PEUT PAS :

- Circuler sans sauf-conduit dans les rues entre 23 heures et 5 heures du matin.
- Refuser l'argent allemand en paiement d'achats.
- Couper une colonne militaire en marche.
- Augmenter le prix des denrées au-dessus du taux imposé.
- Avoir des rapports non autorisés avec les prisonniers de guerre ou civils, actuellement en captivité.
- Former des attroupements dans la rue.
- Organiser des assemblées publiques et des manifestations antiallemandes.
- Distribuer ou éditer des tracts subversifs.
- Cesser le travail dans l'intention de nuire aux intérêts de l'occupation allemande.
- Publier ou colporter des nouvelles hostiles ou nuisibles au Reich.
- Ecouter, seul ou à plusieurs des émissions de T.S.F. non allemandes ou non autorisées par l'administration militaire allemande.
- Commettre des actes de violence contre les Allemands.
- Détenir des biens appartenant à des sujets allemands, même s'ils ont été précédemment mis sous séquestre par les autorités françaises.
- Lacérer les affiches apposées par les autorités.
- Se faire recommander pour une obtention d'emploi officiel.
- Enfreindre les prescriptions relatives à la vente du pain.
- Gaspiller dans les ménages.
- Contrevenir aux arrêtés fixant les jours de suppression de certaines denrées alimentaires.
- Commander dans les restaurants des menus dépassant le nombre de plats prévus par la réglementation de Police.
- Ouvrir ou rouvrir un commerce d'alimentation sans autorisation spéciale.
- Méconnaître les règlements sur la circulation.
- Circuler en voiture le dimanche sans nécessité de service.

54

REPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DU LOIRET
AVIS A LA POPULATION
Dépôt des armes à feu et des munitions

La population a déjà été invitée à plusieurs reprises à déposer dans les mairies les armes à feu et les munitions de toute nature.

Cette obligation ne comporte aucune exception et doit être rigoureusement appliquée.

Les Autorités Militaires d'occupation m'ont fait connaître qu'elles n'avaient jusqu'à maintenant appliqué que des sanctions bénignes, mais que, en raison du nombre élevé des infractions constatées, elles sont déterminées dorénavant à appliquer aux contrevenants des peines très graves.

J'adresse donc à la population un appel pressant pour que ceux qui n'ont pas encore déposé les armes à feu et les munitions en leur possession se mettent immédiatement en règle.

ORLÉANS, le 9 Septembre 1940.
Le Préfet, **J. MORANE**

Doc 3 : Affiche éditée par la préfecture du Loiret (septembre 1940)

Doc 4 : Compte rendu de la visite du sous-préfet de Montargis au commandant du camp de prisonniers français (16 octobre 1940)

Les autorités françaises et allemandes discutent du sort des prisonniers de guerre français détenus par les Allemands à Montargis et qui sont parfois employés hors du camp, notamment pour des travaux agricoles.

Le 16 Octobre 1940

Visite de Monsieur le Sous Préfet à Monsieur le Major von Donop, Commandant le Frontstalag 151 [camp de prisonniers à Montargis]

[...] Ainsi environ 300 prisonniers seront en surnombre au camp et pourront être rendus au travail des champs et dès aujourd'hui la Kommandantur du Camp a envoyé environ 10 prisonniers dans certaines communes pour satisfaire aux besoins les plus urgents.

Bien entendu, les maires n'obtiendront pas satisfaction dans une mesure aussi large qu'auparavant. Les demandes devront être triées au volet avant d'être transmises au Camp.

A ce sujet, il a été convenu avec le Major von Donop que les Maires ne devront plus s'adresser, en aucun cas directement aux autorités Allemandes, au sujet de prisonniers de guerre. Toutes affaires à ce sujet seront à adresser à Monsieur le Sous-Préfet, qui les transmettra à qui de droit s'il juge pouvoir donner un avis favorable, ou les retourner si la demande ne lui paraît pas justifiée. Mr. le Sous Préfet a dit qu'il enverrait une circulaire aux Maires à ce sujet.

La redevance à payer pour les prisonniers de guerre est uniformément fixée à 14 frs., sans exception. Seul, dans des cas tout à fait exceptionnels, un abaissement pourra être accordé, sur recommandation à Monsieur le Sous-Préfet.

Monsieur le Sous-Préfet a également promis à Monsieur le Major von Donop d'écrire aux Maires pour leur rappeler les responsabilités qu'ils prennent sur eux en louant des prisonniers de guerre. Ceci sur la réflexion de Mr. von Donop que les évasions et essais d'évasion étaient beaucoup trop nombreux parmi les prisonniers travaillant dans l'agriculture. Le Major von Donop demande qu'en outre, puisque lui-même n'a pas l'autorité pour le faire, que Monsieur le Sous-Préfet envisage la possibilité de prendre des sanctions contre les maires chez lesquels des évasions trop fréquentes se produiraient à l'avenir.

Consignes

- 1) Le document 1 a été publié dans la presse locale. Peut-on identifier son auteur ? Émettez des hypothèses à ce sujet. Quelles sont les conséquences de l'occupation pour la population ?
- 2) Qu'indique le document 3 sur l'attitude des Français, celle des autorités françaises et celle des autorités allemandes ?
- 3) Comment, d'après le document 4, les autorités allemandes et françaises se répartissent-elles les tâches ? Qu'en pensez-vous ?
- 4) Pourquoi peut-on dire que le mois d'octobre 1940 constitue un tournant dans les rapports entre autorités françaises et allemandes ?

Éléments de correction

Fiches de troisième

La défaite de 1940 (1)

- 1) L'offensive débutée le 10 mai 1940 a permis aux Allemands d'avancer rapidement puisqu'ils atteignent Paris le 14 juin. Le maréchal Pétain est appelé au pouvoir et il demande l'armistice car il considère que la défaite est inévitable. L'armistice est signé le 22 juin et le gouvernement s'installe à Vichy le 29. Le Parlement vote les pleins pouvoirs à Pétain le 10 juillet, et le lendemain celui-ci promulgue les actes constitutionnels qui mettent fin à la République et instaurent le régime de Vichy.
- 2) La situation est dramatique dans le Loiret car, après les réfugiés, ce sont les soldats français puis allemands qui traversent le département en continuant à se battre, faisant fuir les habitants, provoquant des destructions et rendant difficile le ravitaillement de la population qui est restée.
- 3) Pour le maréchal Pétain, la défaite française est due à l'infériorité militaire de la France (tant en hommes qu'en matériel). Cette défaite est donc présentée comme inévitable, et l'arrêt des combats (l'armistice) apparaît comme la solution la plus sage pour éviter un plus grand malheur à la France. Pétain prétend faire « le don de sa personne » à la France, son arrivée au pouvoir est présentée comme une nécessité pour le pays et un sacrifice pour lui-même. Cependant le 18 juin le général de Gaulle lance un appel à la poursuite de la guerre, ce qui montre que l'analyse de Pétain n'était pas partagée par tous.
- 4) L'armistice impose des conditions très dures aux Français. Le territoire national est partagé en deux par une ligne de démarcation, le Nord et l'Ouest du pays étant occupés par les Allemands. En zone occupée l'administration française doit collaborer avec les autorités allemandes. Les Français doivent en outre payer les frais d'occupation de l'armée allemande. Si le gouvernement français ne remplit pas ses obligations, l'armistice ne sera plus valable pour les Allemands.

La défaite de 1940 (2)

- 1) De Gaulle refuse d'admettre que la France a été vaincue. Il reconnaît la supériorité des Allemands, mais il l'attribue davantage à leur tactique qu'au nombre d'hommes ou de matériels. Par ailleurs, il considère que c'est une guerre mondiale et que l'invasion de la France ne signifie pas que la guerre soit terminée avec la défaite de son pays. Il compte notamment sur le Royaume-Uni et son empire colonial, ainsi que sur l'industrie des États-Unis (qui ne sont pas encore entrés en guerre). Le général de Gaulle s'oppose donc à la vision défaitiste que Pétain a présentée dans son discours du 17 juin car, contrairement au maréchal, il estime que la guerre peut se poursuivre et il lance un appel à tous ceux qui, pensant comme lui, veulent continuer à se battre.
- 2) Les Allemands occupent le Loiret mais, malgré l'armistice, des Français continuent à leur manière la lutte, ici il est fait allusion à un câble téléphonique de l'armée allemande qui a été sectionné. En représailles, les Allemands prennent des otages,

choisis au hasard parmi la population. Cela signifie que si les coupables ne sont pas dénoncés, ce sont des innocents qui paieront à leur place. Il s'agit également de décourager de nouvelles tentatives de sabotage. Cette mesure paraît peu efficace car elle attise encore davantage le rejet de l'occupant, et peut, au contraire, inciter la population à multiplier les petits actes gênants pour les Allemands. Par ailleurs le braconnage et la détention d'armes à feu, évoqués dans le document, sont interdits par les Allemands. Il s'agit dans ce cas d'une désobéissance claire aux injonctions de l'occupant.

- 3) C'est un lycéen qui a conçu et placardé ce document. Cette feuille affichée dans une rue d'Orléans montre que les informations sur la poursuite de la guerre par l'Angleterre et la résistance menée par de Gaulle sont connues des Français et soutenues par nombre d'entre eux.

Fiches de première STMG

Première partie : la défaite de mai-juin 1940

- 1) Le 10 mai 1940, les Allemands attaquent la France et ils progressent rapidement. Ils atteignent Paris le 14 juin, Orléans le 16 puis d'autres communes du Loiret dans les jours suivants. Les villes en bord de Loire ont été bombardées en raison de l'importance stratégique des ponts, qui ont été dynamités par l'armée française pour protéger son repli. Les combats s'arrêtent avec l'armistice (signé le 22 juin mais entré en application le 25), les Allemands avançant encore puisqu'ils atteignent Beaugency le 28 juin.
- 2) Situation dramatique dans le Loiret car :
 - les bombardements ont fait de gros dégâts humains et matériels, et provoqué des incendies alors que les pompiers sont partis
 - difficultés de ravitaillement : les magasins sont fermés ou pillés, le pain est rationné à Donnery...
 - désorganisation administrative : les maires sont partis
 - difficultés de communication : ponts détruits, routes encombrées par les militaires et les réfugiés...
 - département occupé par les troupes allemandes (traumatisme psychologique, conséquences matérielles et politiques)
- 3) Pour le maréchal Pétain, la défaite française est due à l'infériorité militaire de la France (tant en hommes qu'en matériel), mais aussi aux défauts de la République. Cette défaite est donc présentée comme inévitable, et l'arrêt des combats (l'armistice) apparaît comme la solution la plus sage pour éviter un plus grand malheur à la France. Pétain se pose en homme providentiel, prétend faire « le don de sa personne » à la France, et présente son arrivée au pouvoir comme une nécessité pour le pays et un sacrifice pour lui-même. Cependant, le 18 juin, le général de Gaulle lance un appel à la poursuite de la guerre, ce qui montre que l'analyse de Pétain n'était pas partagée par tous.

Deuxième partie : les débuts de la Résistance

- 1) De Gaulle refuse d'admettre que la France a été vaincue. Il reconnaît la supériorité des Allemands, mais il l'attribue davantage à leur tactique qu'au nombre d'hommes ou de matériels. Par ailleurs, il considère que c'est une guerre mondiale et que l'invasion de la France ne signifie pas que la guerre soit terminée avec la défaite de son pays. Il compte notamment sur le Royaume-Uni et son empire colonial, ainsi que sur l'industrie des États-Unis (qui ne sont pas encore entrés en guerre). Le général de Gaulle s'oppose donc à la vision défaitiste que Pétain a présentée dans son discours du 17 juin, car, contrairement au maréchal, il estime que la guerre peut se poursuivre et il lance un appel à tous ceux qui, pensant comme lui, veulent continuer à se battre. La suite des événements a donné raison à de Gaulle puisque l'Angleterre a tenu face à l'offensive de l'Allemagne, laquelle a fini par être vaincue en 1945, avec l'appui des États-Unis et de l'URSS.
- 2) Les Allemands occupent le Loiret, mais, malgré l'armistice, des Français continuent à leur manière la lutte, ici en sectionnant un câble téléphonique de l'armée allemande. En représailles, les Allemands choisissent quatre otages, pris au hasard parmi la population. Cela signifie que si les coupables ne sont pas retrouvés, ce sont des innocents qui paieront pour eux. Il s'agit également de décourager de nouvelles tentatives de sabotage. Cette mesure paraît peu efficace car elle attise encore davantage le rejet de l'occupant, et peut au contraire inciter la population à multiplier les petits actes gênants pour les Allemands.
- 3) Cette feuille affichée dans une rue d'Orléans montre que les informations sur la poursuite de la guerre par l'Angleterre et la résistance menée par de Gaulle sont connues des Français et soutenues par beaucoup d'entre eux.
- 4) En 1940, la Résistance est un ensemble d'actes contre les Allemands, le plus souvent isolés, sans réelle organisation ou planification, avec comme motivation la poursuite de la lutte contre l'ennemi. En Angleterre, le général de Gaulle tente de fédérer ces actions grâce au soutien des Anglais et de poursuivre la guerre hors des frontières françaises. Cependant son influence reste limitée même si son nom commence à être bien connu des Français.

Troisième partie : la population française, le régime de Vichy et l'occupation allemande

- 1) L'article du journal n'est pas signé, on ne peut donc en déterminer précisément l'auteur. Il ne s'agit probablement pas d'un journaliste, ou seulement pour la mise en forme, car l'article se contente de reprendre des dispositions édictées par les autorités françaises et allemandes. Ce sont donc certainement ces dernières qui sont à l'origine de la publication de cet article. Il est vraisemblable que c'est sur l'instruction des occupants que ces informations ont été rappelées aux Français. Ceux-ci doivent désormais respecter les règles très contraignantes fixées par les Allemands, certaines étant de fortes restrictions aux libertés (limitation de la circulation, des réunions...), d'autres des mesures de sécurité vis-à-vis des troupes allemandes, d'autres enfin paraissant difficilement applicables (interdiction d'écouter les radios hostiles aux Allemands ou de diffuser des nouvelles nuisibles à

l'occupant). La vie quotidienne des Français est aussi marquée par les mesures de rationnement.

- 2) Le document 3 est une affiche invitant la population à remettre les armes et les munitions en sa possession. Le texte est signé du préfet Morane, autrement dit le représentant de l'État français (régime de Vichy). Remarque : l'expression « République française » en haut de l'affiche est fautive puisque cette dernière n'existe plus depuis le mois de juillet. Cette affiche est cependant issue d'une volonté allemande car les autorités d'occupation craignent que les armes ne puissent servir à tirer sur des soldats allemands. Ainsi l'attitudes de chacun des acteurs est-elle dictée par les circonstances : les autorités allemandes sont soucieuses de la sécurité de leurs troupes et font pression sur les autorités françaises qui n'ont pas d'autre choix que d'obtempérer, alors que la population est peu réceptive à ces injonctions.
- 3) Les autorités allemandes chargent les autorités françaises de tâches qu'elles pourraient faire elles-mêmes : gestion des demandes de prisonniers pour les employer hors du camp, sanctions lorsqu'il y a des évasions... Cela s'explique par le fait que les Allemands sont moins nombreux (beaucoup de soldats sont repartis) mais aussi parce que les autorités françaises sont consentantes pour jouer le rôle d'intermédiaire entre l'occupant et la population. Cela montre que ces dernières acceptent de jouer le rôle d'auxiliaire de l'occupant, d'anticiper les demandes des Allemands et d'aider à la répression des comportements antiallemands. Cela est significatif d'un rapprochement entre le régime de Vichy et les autorités d'occupation.
- 4) Au mois d'octobre 1940, le régime de Vichy amorce une double évolution. Sur le plan intérieur, la Révolution nationale est décrétée, officialisant l'idéologie sous-jacente de l'État français depuis l'arrivée au pouvoir de Pétain. Sur le plan extérieur, le régime prend l'initiative de se mettre au service de l'Allemagne avec l'idée que cela pourrait permettre une attitude plus conciliante du vainqueur envers la France. C'est ainsi qu'une loi discriminatoire pour les juifs est promulguée avant la rencontre entre Pétain et Hitler et l'annonce officielle de la politique de collaboration. De même, la gestion des prisonniers de guerre à Montargis montre que les autorités françaises sont prêtes à aider les Allemands dans l'administration de l'occupation du pays. Le régime de Vichy renonce ainsi à être autonome vis-à-vis de l'Allemagne et entre dans une spirale qui l'amènera à des crimes d'État.

Retour à la [liste des fiches pédagogiques](#).

Retour au [sommaire](#).

Remerciements

Ce dossier a été construit et rédigé grâce à la précieuse collaboration du personnel des Archives départementales du Loiret, sous la direction de Frédérique Hamm. Françoise Lemarié, en charge du service éducatif, a particulièrement contribué à la réalisation ce dossier, notamment par ses recherches préalables. Le service photographique, en la personne de Frank Meunier, a été aussi largement sollicité, et j'ai pu apprécier une nouvelle fois son efficacité.

Des collègues ont accepté de lire ce dossier avant sa publication, et ont suggéré des ajouts et corrections qui en ont amélioré la qualité. Je remercie donc chaleureusement Arlette et François Maury, Daniel Letouzey et Michel Verbeke, leurs suggestions m'ont été précieuses. Les erreurs ou défauts qui subsistent dans ce dossier restent pleinement les miens.

Dématérialisé, ce dossier se prête facilement aux corrections à venir. Les remarques et suggestions peuvent m'être envoyées à cette adresse électronique :

sylvain.negrier@ac-orleans-tours.fr

N'hésitez pas !

Sylvain Négrier, mars 2013

Retour au [sommaire](#).